

**LES PARCS NATURELS REGIONAUX
ET
L'EMPLOI**

RAPPORT FINAL

Juin 1996

NOTE DE SYNTHÈSE	I à IX
<i>PREAMBULE</i>	<i>1</i>
PREMIÈRE PARTIE : ÉTUDE DE BASE	3 à 39
1 - CADRE DE L'ÉTUDE	5
2 - LE CAS DE LA BRENNE	13
3 - LE CAS DU LUBERON	21
4 - MÉTHODE DE CALCUL DES EMPLOIS	27
5 - RÉSULTATS	33
SECONDE PARTIE : ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE	41 à 47
TROISIÈME PARTIE : RECOMMANDATIONS	49 à 53
<i>ANNEXES</i>	<i>55 à 81</i>
ANNEXE 1 - Les budgets des Parcs naturels régionaux	57
ANNEXE 2 - Consultation de l'ensemble des Parcs	63
ANNEXE 3 - Guide d'entretien pour l'analyse détaillée	67
ANNEXE 4 - Résultats détaillés du modèle de simulation SIMPArc	71

NOTE DE SYNTHÈSE

L'objectif de la mission confiée à CDC Consultants par la Fédération des Parcs naturels régionaux, grâce au soutien financier du Ministère de l'Environnement, était d'évaluer les impacts économiques des Parcs, de les traduire en termes d'emplois et d'apprécier ainsi la contribution des Parcs aux politiques de développement local. On présentera successivement la méthode mise en oeuvre pour atteindre cet objectif, les hypothèses posées, puis les résultats obtenus.

- **UNE METHODE DE CALCUL ADAPTEE A LA DIVERSITE DES INTERVENTIONS DES PARCS**

(voir en annexe de la présente note le schéma qui résume la méthodologie suivie)

- **Les différents types d'emplois pris en compte**

- Les Parcs sont tour à tour:

- . **employeurs** (emplois directs, généralement situés sur le territoire des Parcs),
 - . **investisseurs et acheteurs de biens et services** (emplois indirects dont une partie seulement se trouve sur le territoire des Parcs; si la structure économique des espaces concernés est peu développée, une fraction majoritaire des fonds injectés par les Parcs génèrera des emplois en France, mais en dehors des Parcs eux-mêmes),
 - . **initiateurs d'actions de types variés** qui aboutissent à maintenir ou à créer des emplois par des tiers (emplois induits le plus souvent sur place),
- L'étude réalisée par CDC Consultants s'est concentrée sur ces **trois types d'emplois directs, indirects et induits**. On n'a donc pas réalisé d'analyse approfondie des emplois de deuxième, troisième et quatrième rangs imputables aux revenus distribués sur le territoire des Parcs (effet multiplicateur keynesien lié à la consommation des détenteurs d'emplois directs, indirects et induits). Une estimation globale a néanmoins été avancée, étant bien entendu que, pour l'essentiel, ces emplois de deuxième, troisième et quatrième rangs conduisent à un surcroît d'activité en dehors du territoire des Parcs, ces derniers n'ayant pas une structure de production calquée sur la consommation des ménages (peu de production de biens manufacturés et d'énergie par exemple).

- Consultation de l'ensemble des Parcs

Une consultation de l'ensemble des Parcs a été organisée visant à :

- connaître les **emplois directs** de chaque Parc (personnel salarié permanent à temps plein ou saisonnier, personnel temporaire, personnel mis à disposition par d'autres structures);
- analyser leurs **budgets d'investissement et de fonctionnement**, ainsi que les financements qu'ils négocient pour d'autres agents économiques locaux, sans que ces financements transitent par les budgets des Parcs;
- apprécier enfin **les priorités stratégiques des Parcs** à la fois par grand domaine (protection du patrimoine, développement économique local, tourisme...) et par fonction (montage de projets, animation, politique de labellisation...).

Une vingtaine de Parcs ont répondu à la consultation, leurs budgets cumulés représentant plus de 60 % de celui de la totalité des Parcs, ce qui, joint à la diversité des Parcs ayant participé à l'exercice, a permis d'étendre à l'ensemble des Parcs naturels régionaux les résultats obtenus lors de la consultation.

- Recherche de données de cadrage nationales

- Pour évaluer les emplois indirects associés à l'injection par le Parc de financements provenant de leurs budgets (hors charges de personnel puisque les emplois directs ont déjà été évalués lors de la consultation évoquée ci-dessus) ou négociés par leurs soins, différentes données de cadrage nationales ont été réunies : valeur ajoutée par emploi, taux de pénétration des importations et élasticité des importations à la croissance du PIB, part de la demande générée par les Parcs allant à des entreprises nationales (du BTP en particulier) et donc non susceptibles d'entraîner des importations directes de biens et services.
- Cette phase a également permis de collecter des informations destinées à ramener la chronique des emplois induits (cf. ci-après) à l'année de base choisie (1994): taux d'actualisation obtenu auprès du Commissariat Général du Plan (CGP), taux spontané d'évolution des emplois compte tenu des défaillances d'entreprises.

- **Réalisation de deux monographies pour la Brenne et le Luberon**

L'évaluation des emplois induits a été réalisée au moyen de deux études de cas approfondies réalisées pour les Parcs de la Brenne et du Luberon. Deux remarques doivent être faites concernant la méthode mise en oeuvre :

- l'évaluation a été restreinte aux **deux domaines «développement local»** (commerce, artisanat et industrie) **et «tourisme»**, ce qui *a contrario* exclut les autres domaines, pour lesquels il n'a pas été possible - dans le délai limité de l'étude - d'évaluer les retombées économiques des actions conduites, notamment en matière de patrimoine naturel et sur le cadre de vie. En d'autres termes, cette hypothèse revient à négliger l'existence d'emplois induits en dehors de ceux relatifs aux deux fonctions retenues, ce qui conduit sans doute à sous-estimer les emplois totaux ;
- l'estimation a été, dans toute la mesure du possible, réalisée sur la **base de données micro-économiques collectées par les Parcs ou provenant de sources officielles** : comptage d'emplois créés au titre du développement local par les outils financiers dans le cas du Parc de la Brenne, impacts mesurables d'opérations de création de «coeurs de village» dans le Luberon, nombre de visites de touristes attribuables au label «Parc régional naturel» dans les deux Parcs.

- **Mise en place d'un modèle d'évaluation des emplois («SIMParc»)**

- Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, les emplois directs d'une part, et indirects d'autre part, ont été évalués pour chaque Parc, étant entendu que pour ces derniers, le résultat dépend de données de cadrage nationales dont la valeur peut être paramétrée grâce à un outil informatique simple de simulation, le modèle SIMParc écrit sous Excel V.
- S'agissant des emplois induits, **SIMParc positionne également chaque Parc sur l'axe Brenne - Luberon** en fonction des réponses apportées aux questions relatives à ses priorités stratégiques. Ainsi, un Parc qui, dans sa réponse à la consultation, aura mis l'accent sur le développement local, sera-t-il considéré, toutes choses égales par ailleurs, comme proche de la Brenne, tandis que tel autre, qui aura insisté sur ses actions de montage de projets complexes, aura-t-il été estimé voisin du Luberon. Concrètement, cette méthode procède, pour chaque Parc, au calcul de deux coefficients dont la somme est égale à 1 et qui expriment la proximité vis-à-vis du cas de la Brenne d'une part, et du Luberon d'autre part. Les emplois induits relatifs à chaque Parc ont ensuite été calculés par référence à ces coefficients, aux emplois induits qui ont été recensés dans les deux cas de la Brenne et du Luberon et aux emplois directs et indirects de chacun des Parcs.
- Il est clair que, si cette méthode permet d'aboutir à un ordre de grandeur fiable des emplois induits au niveau national, elle revêt un caractère conventionnel pour tel ou tel Parc particulier, et ne saurait donc se substituer à des monographies plus approfondies qui, encore une fois, n'ont été réalisées que pour les deux Parcs de la Brenne et du Luberon.

- DEUX HYPOTHESES DE CALCUL

Une différence essentielle sépare les emplois directs et indirects d'une part, et les emplois induits d'autre part. Si les Parcs cessaient leur activité, les emplois directs et indirects disparaîtraient immédiatement; en revanche, **les emplois induits ont une pérennité intrinsèque même si, au fil du temps, leur nombre tend à s'éroder**. En d'autres termes, les emplois induits sont cumulables dans le temps, avec évidemment certaines pertes dues à l'arrêt d'activité et en tenant compte d'un taux d'actualisation permettant de calculer la valeur présente des emplois (toutes choses étant égales par ailleurs, un emploi aujourd'hui sera jugé préférable au même emploi dans dix ans). Les emplois directs et indirects nécessitent en revanche un flux annuel de dépenses pour être simplement maintenus et ne peuvent donc être cumulés.

Il est clair que les résultats en termes de calcul actualisé dépendent très directement du taux spontané d'évolution des emplois induits et du taux d'actualisation. Mais d'autres paramètres sont également sensibles du point de vue des résultats quantitatifs, et notamment la valeur ajoutée par emploi ainsi que les dépenses touristiques en francs par jour et par visiteur.

On a donc été amené à calculer les emplois dans :

- une **hypothèse basse**, caractérisée par :

- * un fort taux de chute des emplois induits: - 13 % par an (50 % à 5 ans), qui correspond à la moyenne nationale, donnée par l'A.N.C.E. (Agence Nationale pour la Création d'Entreprises, soit une valeur de 87 pour l'indice d'évolution des emplois induits);
- * une faible dépense touristique fixé à 150 F par jour et par touriste (Etude «Tourisme et Environnement», Documentation Française, 1991);
- * un taux d'actualisation s'élevant à 8 % (forte préférence pour le présent), utilisé aujourd'hui par le Commissariat Général au Plan (C.G.P.) ;
- * une forte valeur ajoutée par emploi : plus ce ratio est élevé, plus -à dépense totale donnée des Parcs- le nombre d'emplois indirects sera faible ; la valeur retenue ici est celle de la moyenne nationale, soit 300 kF.

- une **hypothèse haute** qui, par symétrie, considère :

- * un taux de chute des emplois induits limité: on a pris pour cela les résultats des sociétés de financement qui ont, dans la durée, su réduire ce taux de chute grâce à des procédures efficaces de suivi des entreprises, soit un taux de - 5 % par an (valeur de l'indice égale à 95) ;
- * une dépense touristique plus élevée, fixée à 190 F par jour et par touriste qui correspond aux dépenses hors voyages d'affaires et tous modes d'hébergement confondus («Comptes Nationaux du Tourisme»; estimation pour 1994) ;
- * un taux d'actualisation plus faible, de 7 % utilisé par le C.G.P. pendant la période 1960-1970 ;
- * une valeur ajoutée par emploi correspondant à la moyenne nationale, en dehors de l'Ile-de-France, soit 273 kF.

Par ailleurs, certains paramètres sont connus avec une précision suffisante pour qu'il ne soit pas apparu nécessaire de réaliser des variantes les concernant: on trouvera les valeurs numériques de ces différentes données dans le tableau ci-après.

Hypothèses de calcul des emplois associés aux Parcs naturels régionaux en 1994

HYPOTHESES COMMUNES		
Taux de pénétration des importations :	21 %	
Elasticité des importations au PIB :	1,7	
Part des investissements et achats des Parcs allant au BTP :	40 %	
Part locale de la dépense touristique :	50 %	
	HYPOTHESE BASSE	HYPOTHESE HAUTE
Indice d'évolution des emplois induits ⁽¹⁾	87	95
Dépense touristique (F/j/touriste)	150 F	190 F
Taux d'actualisation	8 %	7 %
Valeur ajoutée par emploi (kF/emploi)	300 kF	273 kF
(1) Cet indice signifie que si, grâce à l'action passée des Parcs, 100 emplois induits étaient présents en 1994 (emplois maintenus ou créés), il n'en serait plus resté que 87 l'année suivante dans l'hypothèse basse et 95 dans l'hypothèse haute, si les Parcs avaient dû interrompre leur activité à partir de 1995.		

- L'IMPORTANCE DES EFFETS INDUITS

Les emplois associés aux Parcs naturels régionaux en 1994

TYPES D'EMPLOIS	HYPOTHESE BASSE	HYPOTHESE HAUTE
1- EMPLOIS DIRECTS	900	900
2 - EMPLOIS INDIRECTS	1 300	1 400
3 - EMPLOIS INDUITS *	2 800	3 200
4 - TOTAL «EMPLOIS PRESENTS EN1994» (1+2+3)	5 000	5 500
5 - CUMUL ACTUALISE DES EMPLOIS INDUITS **	15 400	29 100
6 - QUANTITE DE TRAVAIL GENEREES PAR LES PARCS EN «EMPLOIS x ANS» (1+2+5)	17 600	31 400
* Il s'agit ici des emplois induits associés aux seuls domaines «Commerces/Artisanat/Industrie» d'une part et « Tourisme » d'autre part. Les éventuels emplois induits associés aux autres domaines (protection du patrimoine naturel ou culturel par exemple) ne sont pas inclus. ** Le cumul actualisé des emplois induits tient compte du fait qu'un emploi de ce type dispose d'une pérennité intrinsèque, contrairement aux emplois directs et indirects qui disparaîtraient si les Parcs cessaient leur activité. L'actualisation tient compte de la préférence pour le présent. Ce cumul actualisé revient à exprimer en « emplois x ans » la quantité de travail générée par les Parcs.		

- En 1994, les Parcs ont dans leur ensemble assuré **l'emploi de 5 000 à 5 500 personnes** selon l'hypothèse retenue. Si l'on retient un coefficient multiplicateur de 1,4 pour tenir compte des emplois de deuxième, troisième et énième rangs (coefficient tiré de travaux du Bipe menés à l'aide du modèle DIVA - Dynamique à Vingt Ans - pour la Direction de l'eau du Ministère de l'Environnement mais non revalidé dans la présente étude), l'enveloppe des emplois se situant dans la mouvance des Parcs en 1994, aurait été de l'ordre de 7 000.
- De manière à prendre en compte la pérennité des emplois maintenus ou créés grâce à l'action des Parcs, on a également raisonné en **«emplois x ans», c'est-à-dire en nombre d'emplois créés ou maintenus, multiplié par leur durée de vie probable à compter de 1994, exprimée en années**. Dans ce cadre, on peut dire que les **Parcs naturels régionaux ont généré en 1994 l'équivalent de 18 000 emplois qui auraient duré un an dans l'hypothèse basse et de l'ordre de 30 000 dans l'hypothèse haute**. Enfin, la prise en compte des effets de distribution des revenus (emplois de deuxième, troisième et énième rangs) aboutirait à une fourchette de 25 000 - 44 000 « emplois x ans » pour l'enveloppe des emplois se situant dans la mouvance des Parcs, étant entendu que cette seconde fourchette repose sur un coefficient multiplicateur qui, ainsi qu'on l'a indiqué ci-dessus, n'a pas été revalidé dans la présente étude.
- Au total, l'étude met en lumière une spécificité importante de l'action des Parcs : ceux-ci jouent un **rôle majeur de stabilisation et de maintien de l'emploi dans des zones rurales à la recherche d'une dynamique qui leur manquait jusqu'ici**. Ce résultat est évidemment illustré par **l'importance du cumul actualisé des emplois induits dans le bilan global de l'action des Parcs**, mais également pour la sensibilité de ce résultat au degré de pérennité des emplois ainsi maintenus ou créés.
- Au total, l'efficacité économique de l'action des Parcs apparaît relativement élevée si on la rapporte aux financements mis en oeuvre.
- En rapprochant les 17 600 « emplois x ans » calculés dans l'hypothèse basse des 66 millions de francs inscrits par l'Etat dans le budget des parcs en 1994, le ratio obtenu -3 700 F par emploi d'une durée d'un an- ne représente guère plus que le coût direct du RMI pendant un mois, ce qui suggère que les Parcs auraient une efficacité en termes d'emplois d'un ordre de grandeur supérieur -en gros dix fois plus- à celle des politiques du traitement social du chômage.
- Si l'on rapporte les financements publics mobilisés par les budgets des Parcs (qu'ils soient d'origine communautaire, nationale, régionale ou locale) aux emplois maintenus ou créés, le ratio s'établit dans la fourchette de 14 000 à 24 000 F par emploi maintenu ou créé pendant une durée d'un an. A titre de comparaison, ce ratio est du même ordre de grandeur que celui des organismes financiers les plus performants en matière de création d'entreprises (sociétés de capital-risque réalisant des apports en fonds propres, organismes spécialisés dans les prêts d'honneur aux porteurs de projets). Ce résultat est d'autant plus remarquable que la vocation principale des Parcs ne se trouve pas dans le maintien ou la création d'emplois, mais d'abord et avant tout dans la protection du patrimoine naturel et culturel.

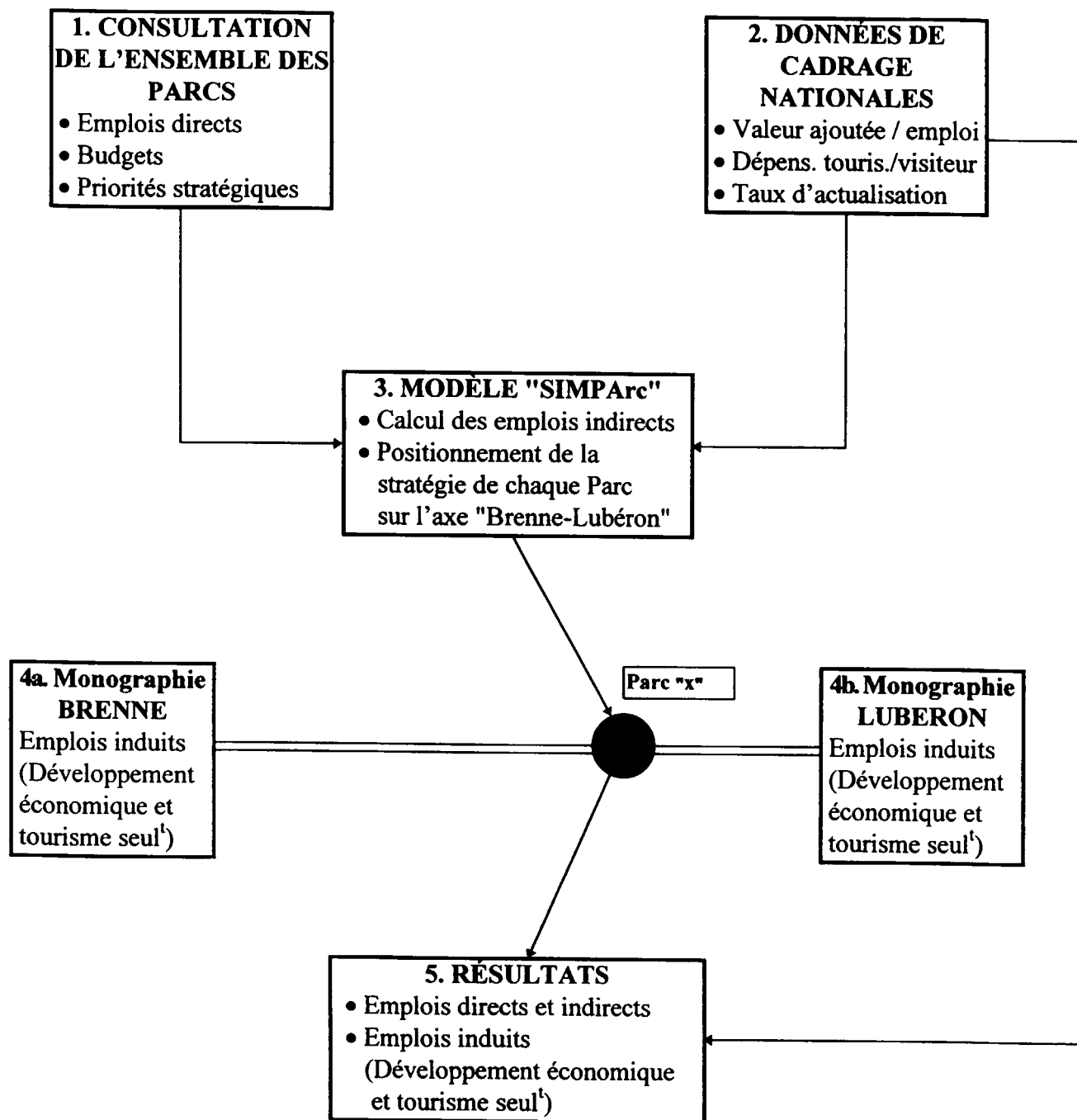
En d'autres termes, les Parcs naturels régionaux ressortent au terme de l'étude comme des structures qui ont joué dans notre Pays **un rôle positif majeur de laboratoire du développement économique local en milieu rural.**

Cette action s'est accompagnée d'une multiplicité des formes d'intervention au sein de chaque Parc et entre Parcs. Pour franchir un nouveau pas dans leur contribution au développement local, les Parcs devraient faire porter leurs efforts sur :

- la **recherche d'une meilleure appréciation des effets économiques de l'action des Parcs** (Recherche et Développement en matière d'économie de l'environnement),
- la **mise en oeuvre d'outils de gestion** (rapports annuels, comptabilité analytique par domaine et par fonction, indicateurs d'objectifs définis par les Parcs),
- la **pérennisation des emplois induits créés ou maintenus**, et notamment grâce au travail de suivi des entreprises aidées,
- la **politique de labellisation** propre à chaque Parc et à l'ensemble qu'ils forment.

Au terme de l'étude, il apparaît que les **Parcs naturels régionaux concrétisent sur le terrain mais dans des espaces limités, l'idée que l'on peut se faire du développement soutenable.** Mieux connaître l'action des Parcs, améliorer cette action quand elle peut l'être, échanger des expériences entre Parcs mais également avec d'autres territoires, c'est finalement construire *de facto* un scénario de développement soutenable pour une large part de l'espace rural de notre pays.

LA METHODE DE CALCUL DES EMPLOIS ASSOCIES AUX PARCS NATURELS REGIONAUX



PREAMBULE

Le présent rapport comprend trois parties :

- La première (« Etude de base ») présente le cadre général de l'étude, les principaux enseignements de l'analyse approfondie des Parcs de la Brenne et du Lubéron, la méthodologie adoptée pour l'estimation des impacts en termes d'emplois des parcs naturels régionaux, ainsi que les principaux résultats.

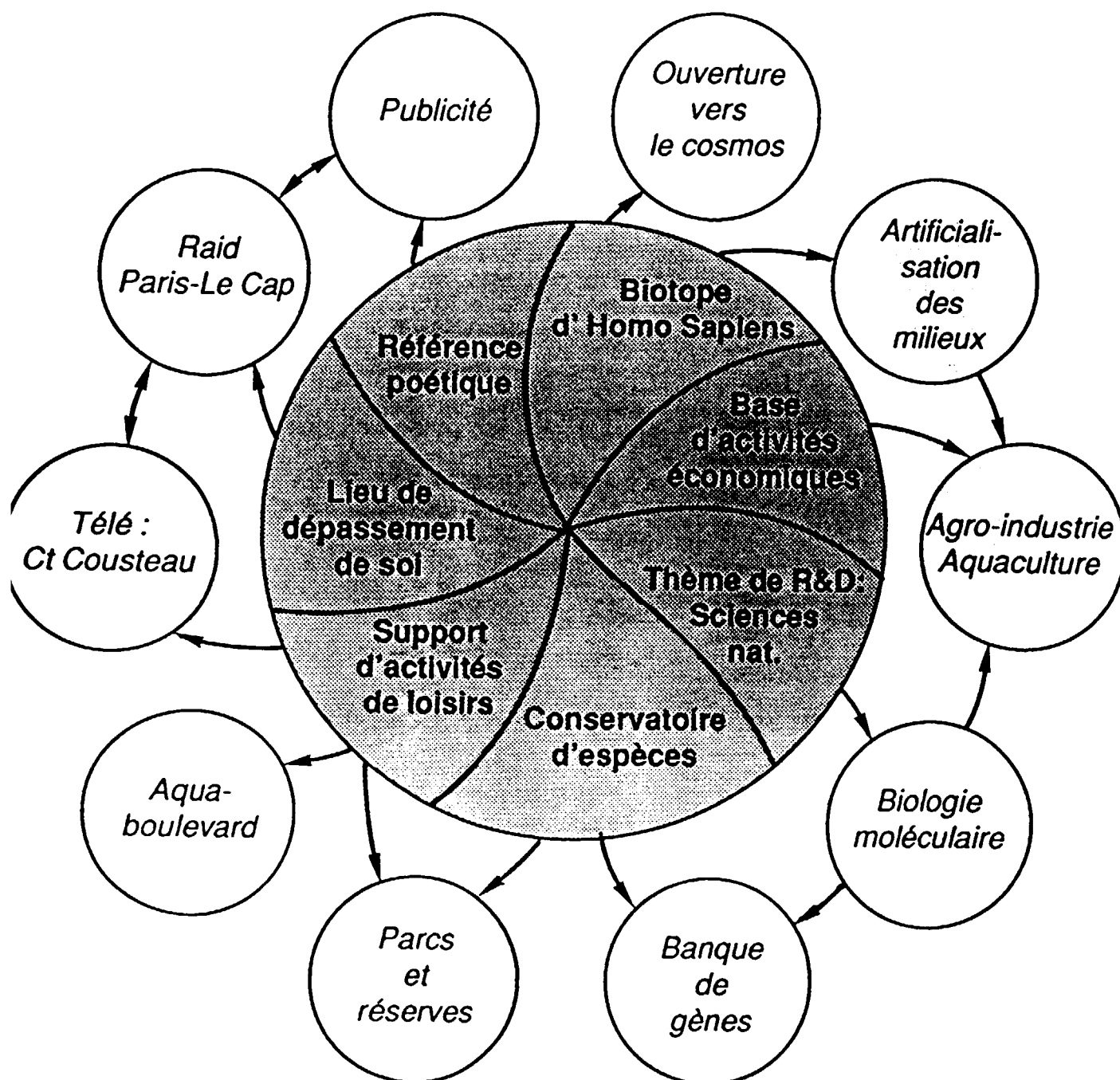
Cette première estimation, réalisée dans un souci constant de prudence, apporte une évaluation du nombre d'emplois liés aux Parcs naturels régionaux dans une **hypothèse basse**.

- La deuxième, plus courte et faisant suite à une demande ultérieure (« Etude complémentaire »), s'est efforcée de définir une hypothèse qui, tout en demeurant vraisemblable, fournisse une **estimation haute** du nombre d'emplois associés aux Parcs naturels régionaux, les concepts et la méthode étant les mêmes que ceux qui sont présentés dans la première partie.
- La troisième partie (« Recommandations ») présente quelques pistes d'approfondissement des travaux effectués.

PREMIERE PARTIE /ETUDE DE BASE

1 - CADRE DE L'ÉTUDE

L'ÉCLATEMENT DES FONCTIONS DE LA NATURE



Source : Prospective de l'environnement en France à l'horizon 2010 - 1993 - J.M. Poutrel - BIPE
 Pour le Groupe Prospective du Ministère de l'Environnement (J.Theys)
 Le texte ci-contre est également en partie repris de cette étude.

J.J. ROUSSEAU OU PROMÉTHÉE ?

Le mouvement général des techniques et de la société tend à artificialiser les fonctions que la "nature" -représentée ici comme écosystème physique et symbolique- assurait naguère globalement. Certes, cette évolution ne date pas d'hier et, dès le néolithique, l'insertion de l'agriculture marquait un premier pas dans ce sens.

L'élément nouveau, c'est que toutes les fonctions sont désormais touchées (cf. schéma ci-contre). Ainsi, les sciences naturelles et de la nature conçues comme champ d'investigation scientifique, tendent à être marginalisées par les progrès de la biologie moléculaire et de l'expérimentation en laboratoire. De même, les images de la nature proposées par la télévision sont à la fois plus accessibles pour le citoyen que la campagne ordinaire et moins décevantes, la caméra sachant éviter, quand il le faut, la ligne électrique, la construction hideuse ou les déchets d'emballage qui défigurent tel ou tel site.

Il n'est pas jusqu'à un certain économisme qui ne favorise cette évolution : pourquoi s'acharner à préserver l'ensemble du patrimoine naturel ou rural s'il est moins coûteux d'en conserver quelques vestiges et, pour le reste, de produire séparément ce dont nos contemporains et leurs successeurs ont ou auront besoin, depuis l'eau minérale jusqu'à l'"aqua-land" pour la baignade et la banque de gènes des espèces menacées de disparition ?

Pourtant la vision prométhéenne d'un contrôle total de l'homme sur les éléments naturels apparaît en cette fin de siècle aussi largement utopique que la conception rousseauiste qui, selon certains, l'emporterait chez les écologistes impénitents.

Par-delà l'équilibre à rechercher au niveau mondial entre ces deux projets, on peut s'interroger sur les conséquences d'une évolution dans laquelle les rapports entre l'homme et l'environnement physique sont de plus en plus médiatisés. Les réflexes de l'âge d'or rural tendant à disparaître, le risque est de voir se développer des comportements de plus en plus inadaptés car manquant des rétro-actions lentes de l'apprentissage individuel⁽¹⁾.

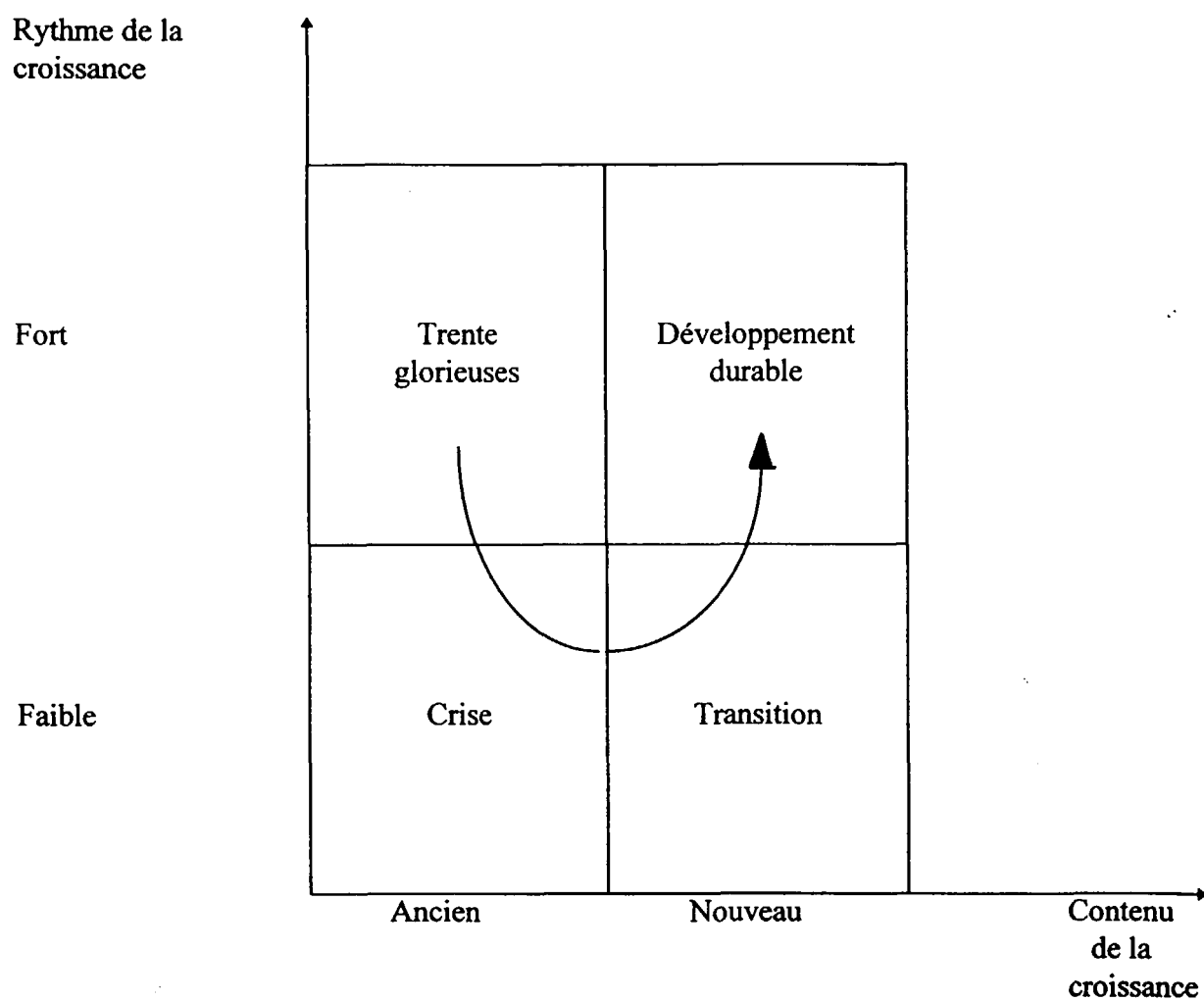
Il en est ainsi du ménage urbain qui, au milieu d'une forêt, emballe soigneusement les reliefs de la collation familiale dans un sac plastique déposé au pied d'un arbre, espérant sans doute qu'un service public *ad hoc* viendra les y chercher. Mais aussi de l'agriculteur qui pensera "assurer" le rendement de sa récolte en épandant plus qu'il n'est nécessaire un produit phytosanitaire nouveau dont il n'a pas expérimenté les effets.

Au total, c'est moins l'artificialisation qu'il faut craindre que les progrès insuffisants de l'information et de la formation face au pouvoir croissant que la technique nous donne sur la nature ou ce qu'il en reste.

Les Parcs naturels régionaux ont dans leur vocation de relever ce défi en s'efforçant de concilier protection du patrimoine, développement économique et social, expérimentation, accueil et information du public.

⁽¹⁾ Sait-on par exemple que les adultes citoyens français ne passent qu'environ trente minutes par jour "dehors" ? (c'est-à-dire hors de leur maison ou appartement, de leur bureau ou de leur usine, et des moyens de transport clos qui relient lieu d'habitat et de travail).

RYTHME ET CONTENU DE LA CROISSANCE



Source : BIPE Conseil - Jean-Marie POUTREL

LES PARCS NATURELS, LABORATOIRE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Traditionnellement les économistes se sont surtout interrogés sur le **rythme de la croissance** (axe vertical du schéma ci-contre) ; la profondeur de la crise les conduit dorénavant à considérer également le **contenu de cette croissance** (axe horizontal du schéma).

Si les mutations à venir concernent tout autant le contenu de la croissance que son seul rythme, le rôle de **laboratoire tenu par les Parcs naturels régionaux constitue un élément essentiel de l'analyse de leurs impacts économiques**. Puisqu'il s'agit de "redonner une dynamique à des territoires ruraux dont le principal handicap est de ne pas savoir se projeter dans l'avenir"⁽¹⁾, l'accent mis sur les investissements immatériels (Charte, politique de labellisation, organisation de la "grande communalité"...) constitue une forme nouvelle d'adaptation des politiques publiques aux incertitudes du futur.

- En d'autres termes encore, il s'agit d'apprécier dans **quelle mesure les Parcs naturels régionaux jouent vis-à-vis du développement local le rôle de ferment de la croissance que les activités soutenues par le capital-risque remplissent dans la sphère économique**.

Or, dans la mesure où les Parcs disposent désormais de moyens d'action plus puissants pour exercer leur mission de protection (par exemple les POS des communes concernées doivent être conformes aux Chartes des Parcs), le **travail d'animation technique pourra à l'avenir s'orienter plus fortement vers la promotion de nouvelles activités** (tourisme par exemple) et **formes d'intervention** (appui à des actions ponctuelles de dépollution, en l'absence desquelles certains modes de développement resteraient bloqués).

- Posées au départ de la recherche comme simples pistes de travail, ces **hypothèses se trouvent confirmées au terme de l'étude**. Par delà leur rôle de développement d'emplois directs et indirects, les Parcs ont la possibilité d'induire le maintien ou la création d'emplois qui permettent d'éviter l'éclatement des fonctions de la nature évoquée ci-dessus en créant les véritables conditions d'un développement local. Certains Parcs se sont même dotés d'outils tels que les sociétés de capital-risque (cas de FIL Brenne) qui tracent peut-être des voies nouvelles pour l'ensemble des Parcs naturels régionaux et, plus généralement encore, des territoires ruraux.

⁽¹⁾ Cf. CDSOPE - Juillet-août 1995 - J.L. Sadorge in "Les Laboratoires du Développement rural".

LES CATÉGORIES D'EMPLOIS ASSOCIÉS AUX PARCS NATURELS

- EMPLOIS DIRECTS

- Personnel salarié à temps plein.
- Personnel saisonnier.
- Personnel temporaire (CES, contrats de qualification, objecteurs de conscience).
- Personnel mis à disposition par d'autres structures.

- EMPLOIS INDIRECTS

- Injection sur le territoire des Parcs de financements qui, sans les Parcs, n'auraient pas donné lieu à des dépenses d'investissement et de fonctionnement.
- Sont comptabilisées l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement des Parcs (hors charges de personnel), y compris les financements négociés par les Parcs et ne transitant pas par leurs budgets.
- Ces dépenses sont traduites en emplois indirects sur le territoire national.

- EMPLOIS INDUITS

- Emplois maintenus ou créés dans des activités économiques présentes sur le territoire des Parcs (ou liées aux Parcs par un label) et ayant bénéficié de l'appui des Parcs.
- Les emplois induits recouvrent *a priori* tous les secteurs (agriculture, industrie, services marchands et non marchands). L'effet de l'appui des Parcs peut être immédiat (montage de dossiers ou apports en fonds propres permettant la création d'emplois dans des très petites entreprises) ou différé (amélioration de l'environnement permettant à terme d'accroître l'attractivité des territoires des Parcs).
- **Pratiquement, l'évaluation des emplois induits a été restreinte aux domaines "développement local" (industrie/artisanat/services) et "tourisme".**

MULTIPLICITÉ DES CATÉGORIES D'EMPLOIS LIÉS À L'ACTION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

- Les Parcs sont tour à tour :
 - employeurs (emplois directs),
 - investisseurs et acheteurs de biens et services (emplois indirects),
 - initiateurs d'actions de types variés (animation et montage de projets, ingénierie financière, labellisation de produits et services....) qui aboutissent à maintenir ou à créer des emplois par des tiers (emplois induits).
 - Alors que les emplois directs sont situés, dans leur très grande majorité, sur le territoire des Parcs, les emplois indirects n'y sont qu'en partie : si la structure économique des territoires concernés est faible, une fraction importante des fonds injectés génèrera des emplois en France, mais en dehors des Parcs eux-mêmes.
- Quant aux emplois induits, ils sont pour l'essentiel sur le territoire des Parcs, mais pas en totalité : si la terrine de pâté de carpe préparée en Brenne par une entreprise dotée en fonds propres en provenance de la Société Capital Risque "Fil Brenne", est une *success story*, sa distribution au niveau national génèrera des emplois qui ne seront pas situés sur le territoire du Parc de la Brenne. De même, le restaurant Chantairielle a créé 3 ou 4 emplois au coeur du Quartier latin en se basant sur l'image du Parc Naturel Livradois-Forez, mais sans y être physiquement implanté.
- La diversité des Parcs interdit qu'une opération -qui reste modeste par ses moyens- prétende dénouer complètement l'écheveau des liens, solides ou ténus, rattachant l'ensemble de leurs interventions à l'emploi.

On a donc souhaité disposer d'une **évaluation prudente des emplois** : c'est dans cette perspective **qu'on a limité le calcul des emplois induits aux domaines "développement local" et "tourisme"**.

De même, on n'a pas tenu compte, dans cette première évaluation, de l'effet lié à la distribution des revenus primaires : l'employé du Parc, le conducteur de travaux de l'entreprise de génie rural qui travaille pour une association financée par le Parc, les salariés des entreprises qui occupent des emplois induits par le Parc, toutes ces personnes consomment une partie des revenus qui leur échoient, contribuant ainsi au maintien ou à la création d'emplois secondaires. Au niveau national, on peut estimer en toute première approximation que la prise en compte de ces emplois induits de deuxième, troisième... et énième rangs, pourrait conduire à augmenter de l'ordre de 40% le nombre d'emplois totaux : un tel calcul a été effectué dans la synthèse mais n'a pas été repris dans les pages qui suivent.

Au total, la méthode utilisée ci-dessous fournit donc une **évaluation a minima des emplois associés aux Parcs naturels régionaux**.

2 - LE CAS DE LA BRENNE

EMPLOIS INDUITS PAR LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (hors agriculture et tourisme)

	Investissements totaux réalisés (kF)	Durée (ans)	Investissements annuels (kF)	Emplois totaux (Nbre)	Emplois attribuables à une année
Fonds d'avances remboursables	8 000	3 ans	2 700	163	54
Fonds de garantie	800	1 an	800	10 (1)	10
FIL Brenne	1 200 (2)	2 ans	600	75 (1)	37
ORAC (3)	3 100	1 an	3 100	30	30
CRIL (4)	43 000 (5)	4 ans	10 750	200 (6)	50
			17 950 (7)		181

arrondi à **180**

Estimation du nombre d'emplois induits par le Parc (50 %), soit	90
--	-----------

(1) A terme.

(2) Dans l'hypothèse où les investissements réalisés correspondent à deux fois les apports en fonds propres.

(3) Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce.

(4) Contrat Régional d'Initiative Locale.

(5) Estimations CDC Consultants d'après le bilan d'activité du Parc en 1994 et les documents annexes.

(6) Deux emplois par projet identifié.

(7) Les investissements n'ont pas été financés en totalité par le Parc. Ils mesurent en revanche l'épargne totale que son action a permis de concentrer en Brenne.

LA BRENNE : UN TERRITOIRE PROPICE AUX MODES D'ACTIONS INNOVANTS MIS EN OEUVRE PAR LE PARC

- Avec 20 habitants au km², la Brenne est caractérisée par une densité inférieure à celle que la France avait déjà largement dépassée à l'orée du XIV^{ème} siècle (cf. "la révolution industrielle du Moyen Age" - Éditions du Seuil - Jean Gimpel). C'est qu'avec ses terres agricoles maigres et ses étangs, la Brenne fut toujours considérée comme une région reculée, aux confins du Berry, du Limousin, du Poitou et de la Touraine.
- Aussi la Charte du Parc naturel régional de la Brenne créé en 1989 a-t-elle d'entrée de jeu inscrit le développement local parmi les priorités assignées au Syndicat mixte, en même temps qu'elle préfigurait les outils financiers dont le Parc allait se doter : prêts d'honneur de l'Association pour le Développement Économique du Parc de la Brenne ou ADEP, Fonds de Garantie, société anonyme de capital risque "FIL Brenne". Par ailleurs, la mise en place des ORAC et du CRIL allait permettre au Parc de jouer dès le départ un rôle clef dans la politique de développement local.
- Aussi peut-on estimer à 180 par année le nombre total d'emplois au maintien ou à la création desquels le Parc a pu apporter son concours. Si, en accord avec les responsables du Parc, on admet que 50 % seulement sont imputables à l'action du Parc en Brenne, il est possible d'estimer à **90 le nombre d'emplois induits (maintenus ou créés) chaque année par le Parc naturel régional de la Brenne en matière de développement local** (hors agriculture et tourisme).
- Un tel résultat est loin d'être négligeable à l'échelle de la Brenne qui ne comprend qu'environ 11 000 actifs. Il n'est d'ailleurs pas certain que le Parc puisse continuer à un tel rythme dans les années à venir. En effet sur les 90 emplois recensés ci-dessus, 50 environ correspondent à des créations nettes. La période qui s'ouvre pourrait être caractérisée par un souci de consolidation des acquis qui conduirait à **pérenniser les emplois nouvellement créés** (mise en place envisagée d'un club d'entreprises par exemple), en même temps que certains des outils financiers existants pourraient acquérir une dimension plus importante de manière à poursuivre la politique de création d'emplois dans une région éventuellement élargie (Fonds de garantie).
- Enfin, il convient de noter que ces emplois sont cumulables dans le temps, le chiffre étant alors de l'ordre de 240 pour la contribution du Parc depuis sa création. Toutefois, et de manière à ne pas surestimer les évaluations globales pour l'ensemble des Parcs, la plupart ne disposant pas d'une expérience comparable à la Brenne en matière de développement local, on a retenu le chiffre de 90 dans la suite des calculs.

**LIEUX DE VISITE ET D'INFORMATION
DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
NOMBRE DE VISITEURS**

Lieux de visite

	1991	1992	1993	1994
Musée des Oiseaux (Le Blanc)	3 050	5 107	4 591	4 225
Maison de la Pisciculture (Mézières-en-Brenne)	4 117	3 772	4 284	3 895
Musée Henry de Monfreid (Ingrandes)	-	2 000	1 200	1 000
Maison des Amis du Blanc	-	2 300	2 160	2 780
Musée du Machinisme Agricole (Prissac)	700	2 020	2 700	3 184
Musée archéologique de Martizay	759	650	400	450
Château de la Garde-Giron	600	700	700	700
Château-Guillaume	4 300	5 000	5 700	4 800
Château du Bouchet	6 346	6 123	5 852	5 931
Château d'Azay-le-Ferron	15 068	13 722	14 512	13 800
Parc de la Haute-Touche	40 000	48 000	62 000	60 000
Réserve de Chérine (observatoire public ouvert de Pâques à fin Août)	9 000 (3 expos)	9 000 (1 expo)	15 000 (4 expos)	12 300 (3 expos)
Bellebouche	25 000	25 000	40 110	55 000
Espace Art Brenne (Concremiers)	3 450	1 000	6 010	4 000
Maison de la Gabrière (Au Bouchet à partir de Juillet 1994)	-	15 579	15 189	5 970
Maison du Parc	3 779	15 575	26 321	35 277

Lieux d'information

	1991	1992	1993	1994
S.I. d'Azay-le-Ferron	-	-	-	1 158
S.I. de Bélâbre	-	-	-	600
S.I. de Fontgombault	714	625	796	684
S.I. de Saint-Gaultier	-	-	-	400
O.T. de Le Blanc	6 928	8 198	10 988	13 275
O.T. de Mézières-en-Brenne	6 496	10 800	14 112	15 794

Source : Parc naturel régional de la Brenne

L'IMPACT TOURISTIQUE PROPRE A LA CREATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE EST IDENTIFIABLE

- L'évaluation de l'impact touristique des Parcs naturels régionaux est difficile :

- il n'existe pas de mesure de fréquentation homogène pour l'ensemble des Parcs;
- pour les Parcs qui disposent d'évaluations, on connaît très mal les durées de séjour et encore moins les dépenses liées à la fréquentation;
- disposerait-on des éléments précédents, qu'il faudrait encore discerner ce qui revient au Parc en tant que label, d'une part, et à la fréquentation spontanée, d'autre part; cette dernière qui ne dépend pas des Parcs, est liée à l'existence d'éléments naturels et culturels, capables de susciter l'intérêt des « touristes » mais également des personnes habitant temporairement ou de manière permanente les territoires concernés.

- En dépit des difficultés précédentes, des éléments intéressants peuvent être mis en évidence dans le cas du Parc de la Brenne. **35 277 personnes ont visité la Maison du Parc en 1994 (50 000 environ en 1995) et il est clair que cette fréquentation n'aurait pas été atteinte sans l'existence du Parc.**

Si l'on retient le chiffre de 50 000 estimé pour 1995, la Maison du Parc se situe au 629ème rang des 1063 sites recensés par le Conseil National du Tourisme (cf. « Economie touristique et patrimoine culturel » - 1994), c'est-à-dire, pèle-mêle :

- au même niveau que le village de Brantôme, la centrale nucléaire de Flamanville, ou Noyer-sur-Serein.
- devant le Château de Vincennes, celui de Combourg, le Petit Palais d'Avignon, le Site du Mont Beuvray, le Palais Jacques-Coeur à Bourges, l'Ecole Nationale d'équitation à Saumur, le Musée de La Légion d'Honneur,...

- Il est important de noter que **l'estimation précédente est un minorant de l'impact touristique du Parc**, puisque ne sont pas pris en compte les autres lieux de visite qui existent en Brenne (cf. tableau ci-contre) et en particulier le Parc de la Haute Touche.

ELEMENTS D'INFORMATION SUR LES IMPACTS ECONOMIQUES LIES AU TOURISME DANS LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE

* Chiffre d'affaires de la Boutique associée à la Maison du Parc (marge de la Boutique et valeur des produits vendus)	1 300 kF
* Recettes de la visite guidée de la Réserve de Chérine (estimation)	400 kF
* Chiffre d'affaires des gîtes ruraux (50% imputables au Parc) (16 semaines /an/gîte*50 gîtes* 1 000 F/semaine*0,5)	400 KF
* Ventes de la carte du Parc (5 000 exemplaires en un an*50 F)	250 KF
* Autres ventes de documents	50 KF
* Activités sportives et de plein-air (location de vélos, de canoës, promenades à cheval,... On suppose que l'impact du Parc représente 50% de l'activité générée)	200 KF
* Manifestations culturelles	100 KF
TOTAL	2 700 KF

N.B. : Le total n'inclut pas les retombées pour les Hôtels-Cafés-Restaurants situés en Brenne ni, d'une manière plus générale, pour l'ensemble des commerces et activités économiques.

DES IMPACTS ECONOMIQUES IMPORTANTS POUR UN TERRITOIRE DONT LES ATOUTS INITIAUX PARAISSENT LIMITES

- Le Ministère du Tourisme estimait en 1991 à 160 F par jour les dépenses moyennes d'un touriste français en France (cf. étude « Tourisme et Environnement » Documentation française; 1991).
- Une étude sur la fréquentation des châteaux de la Loire en 1987 fait apparaître des dépenses journalières d'environ 240 F pour les touristes français; des ordres de grandeurs similaires sont données pour les touristes allemands, hollandais, britanniques et italiens; en revanche des chiffres nettement plus élevés sont enregistrés pour les touristes canadiens, belges et surtout américains (près de 500 F/jour pour ces derniers).
- Comme il est difficile d'apprécier si le « touriste moyen » reste une journée en Brenne, il nous paraît raisonnable de prendre **un niveau de dépenses limité à 150 F par personne ayant visité la maison du Parc de la Brenne** pour disposer d'un ordre de grandeur minimum de l'activité économique générée par la politique touristique du Parc en 1994.

Cette méthode nous conduit pour 1994 à **un chiffre d'affaires de l'ordre de 5 000 kF**, dont un peu plus de la moitié correspond à des achats de produits ou services identifiés avec une précision suffisante (voir tableau ci-contre; le reste correspond donc à une activité économique diffuse, au bénéfice notamment des Commerçants et en particulier des Hôtels-Cafés-Restaurants de la région).

Ce résultat est loin d'être négligeable pour une région, qui contrairement à d'autres en France, ne dispose pas de « grand site » naturel ou culturel. Se trouve ainsi confirmée la conclusion du Rapport « Economie touristique et patrimoine culturel » : **la France ne tire véritablement partie sur le plan touristique que d'une infime partie de son patrimoine naturel et culturel qui, d'une certaine façon, est largement en friche**. Aussi, dès lors que les agents économiques parviennent à proposer les formules innovantes ou, plus simplement encore, à mettre en oeuvre des formules qui ont fait leurs preuves dans d'autres régions et pays, des résultats substantiels peuvent être atteints.

Les Parcs naturels régionaux ont probablement un rôle important à jouer dans cette perspective.

3 - LE CAS DU LUBERON

LA CRÉATION D'UN "COEUR DE VILLAGE" À MÉRINDOL DANS LE LUBERON

1 - LE PROBLÈME POSÉ

- Croissance de la population de Mérindol (1 500 habitants) entre deux recensements : + **30 %**
- Inadaptation qualitative et quantitative des groupes scolaires "haut" et "bas" existants.

2 - LA SOLUTION CLASSIQUE

- Démolition des groupes existants et construction d'un groupe scolaire redimensionné.
- **Coût : 10 millions de francs** (dont la quasi-totalité eût été à la charge du budget communal).

3 - LA SOLUTION PROPOSÉE PAR LE PARC ET EFFECTIVEMENT MISE EN PLACE

- Construction d'un "coeur de village", englobant les bâtiments scolaires existants et réhabilités.
- Fonctions assurées par le nouveau "coeur de village" :
 - agrandissement des locaux scolaires,
 - mise en place d'une bibliothèque,
 - cantine scolaire (ouverte aux personnes âgées),
 - création de 6 logements locatifs sociaux communaux,
 - établissement de locaux professionnels et collectifs (atelier de nettoyage des appareils dentaires, stockage du matériel communal local professionnel en attente d'affectation),
 - réinstallation du Crédit Agricole dans des locaux étendus,
 - séparation des flux piétonniers, cyclistes et automobiles, mise en sécurité des accès enfants,
 - valorisation de l'espace (le village s'était développé de manière éclatée dans les années 70).
- **Coût : 15 millions de francs** (dont 4,5 MF pour la partie scolaire à la charge de la commune, le reste étant couvert par des subventions ou des prêts eux-mêmes couverts par des recettes locatives).

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON DOIT CANALISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PLUS QUE LE NOURRIR

- Le cas Mérindol illustre la stratégie de développement local mise en oeuvre par le Parc. Situé dans le Sud du Luberon, ce village connaît une forte croissance démographique, due à l'attractivité du bassin d'emploi de la Provence méridionale et notamment de la région d'Aix-Marseille.

Dans les années 70, l'habitat individuel s'est développé de manière désordonnée, de sorte que le village s'est trouvé sans véritable centre. Profitant de la nécessité d'accroître la capacité d'accueil scolaire, le Parc a proposé aux élus la constitution d'un véritable "coeur de village" dont les caractéristiques sont indiquées dans la page ci-contre.

Plus important au départ que celui de la solution classique, l'investissement revient néanmoins moins cher à la commune, compte tenu des concours financiers qui ont pu être mobilisés.

- Effectivement achevé aujourd'hui, le nombre d'emplois induits permanents -de 5 à 10- apparaît limité si on le compare au volume d'opération supplémentaire (5 MF). Mais le problème du Luberon est moins de susciter un développement économique comme dans d'autres régions, que de canaliser celui qui se réalise spontanément. Comme dans le cas de la Brenne (cf. supra), on s'est limité au flux annuel afin de ne pas surestimer les emplois induits associés au développement local dans les Parcs qui ne disposent que d'une expérience limitée en cette matière.

De ce point de vue, le cas de Mérindol apparaît particulièrement intéressant et les emplois locaux pourraient d'ailleurs à terme s'y développer bien au-delà de leur niveau actuel. Qui ne dit que, lassés des trajets quotidiens "domicile-travail", certains néo-ruraux de Mérindol ne préféreront pas établir leur activité sur place, par exemple dans un des locaux réservés aujourd'hui au stockage du matériel communal ? Qui ne voit qu'avec le télétravail et l'installation d'un pôle de haute technologie au pied de la montagne Sainte Victoire (SGS Thomson Microelectronics va construire une unité dont le coût dépasse largement le milliard de francs, suscitant ainsi la création de nombreux emplois hautement qualifiés, y compris pour la sous-traitance), cette perspective va pouvoir se concrétiser avant la fin du siècle ? Ne conviendra-t-il pas alors de greffer d'autres "coeurs nouveaux" dans les villages du Luberon pour y éviter le mitage de l'espace et un développement excessif de la circulation automobile, avec son cortège habituel de pollutions et nuisances ?

- Finalement les différences entre la Brenne et le Luberon éclairent la contribution possible des Parcs régionaux au développement local :
 - dans le cas de la Brenne, la priorité est à la création rapide d'emplois en nombre suffisant pour permettre à la région le véritable développement qu'elle n'a connu à aucune époque,
 - dans le cas du Luberon, c'est moins une rentabilité immédiate en termes d'emplois créés par franc dépensé qu'il convient de privilégier, qu'une structuration de l'espace favorable à la durabilité du développement.

EXEMPLES D'OPÉRATIONS TOURISTIQUES OU PARATOURISTIQUES ORGANISÉES À L'INITIATIVE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

- *Voyages au naturel*

(meilleur score national devant le Vercors et les Cévennes)

- Chambres d'hôtes (690 nuitées en 1993)	180 kF
- Autres dépenses	100 kF

- *Ventes annuelles de documents*

- Topoguides (16 000 exemplaires depuis l'origine)	140 kF
- Affiches "Luberon village" et "Luberon vue panoramique"	100 kF

- <i>Guides "Faune et Flore"</i>	80 kF
----------------------------------	-------

- *Organisation de 25 marchés paysans*

- 100 commerçants-agriculteurs	x 25	$\frac{\text{marchés}}{\text{an}}$	x	$\frac{2\,000\text{ F}}{\text{commerçant x marché}}$	5 000 kF
--------------------------------	------	------------------------------------	---	--	----------

- TOTAL	5 600 kF
----------------	-----------------

DES RETOMBÉES TOURISTIQUES IMPORTANTES DUES À L'ACTION DU PARC

- Avec **350 000 visiteurs**, le **Parc du Luberon** figure au 167ème rang des 1 063 sites naturels ou culturels recensés par le Conseil National du Tourisme (CNT) comme ayant connu une fréquentation supérieure ou égale à 20 000 visiteurs en 1991 (cf. "Économie Touristique et Patrimoine Culturel" - Conseil National du Tourisme - session 1994). Il est important de noter que le C.N.T. utilise l'appellation "Parc du Luberon" et non "Pays de Luberon" ou "Lubéron", ce qui suggère que **le C.N.T. attribue un rôle spécifique au Parc dans ces résultats élevés.**

Parmi les espaces protégés sous une appellation "Parc", ne figurent devant le Luberon que le "Parc National des Pyrénées" (1 800 000 visiteurs), le "Parc de la Vanoise" (800 000), le "Parc National des Écrins" (600 000), le "Parc de Porquerolles Port-Cros" (600 000), le "Parc du Mercantour" (500 000) et le "Parc des Cévennes" (400 000). C'est dire que les impacts économiques touristiques induits par le Parc régional du Luberon sont importants.

- On peut également observer que **d'autres sites localisés sur le territoire du Parc naturel du Luberon bénéficient d'une forte fréquentation selon le CNT :**

- village de Gordes, 57ème rang national avec 1 000 000 de visiteurs ;
- village de Roussillon, 332ème rang national avec 130 000 visiteurs ;
- Musée Vasarely à Gordes, 672ème rang avec 48 000 visiteurs.

Il serait exagéré d'attribuer au seul Parc la fréquentation de tous ces sites et les impacts économiques qui en résultent.

En revanche, la fréquentation globale du "Parc du Luberon" nous paraît pouvoir être imputée au Parc qui, depuis 1977, oeuvre pour une orientation de la demande vers des produits de qualité respectant l'environnement :

- opérations "voyages au naturel" (séjours de 7 jours/6 nuits, randonnées pédestres avec mulets de bât ...) ;
 - valorisation d'une dalle d'empreintes de pas fossilisées ;
 - organisation de la visite de l'usine d'ocre à Roussillon puis des mines et carrières de la région ;
 - mise en place d'un itinéraire cyclotouristique "Cavaillon -Apt -Forcalquier" ;
 - édition de guides et d'ouvrages touristiques, etc.
- Le chiffre d'affaires des activités directement attribuables au Parc est en vérité assez faible (cf. tableau ci-contre), mais le Parc joue en quelque sorte ici un rôle de catalyseur et de mise en réseau ⁽¹⁾ qui lui est reconnu dans le classement du Conseil National du Tourisme. C'est pour cette raison qu'il ne nous paraît pas exagéré d'estimer les retombées économiques associées à la politique du Parc naturel régional du Luberon à :

$$350\,000 \frac{\text{visiteurs}}{\text{an}} \times \frac{150\text{ F}}{\text{visiteur}} = 52,5 \text{ millions de francs}$$

⁽¹⁾ Le rapport du CNT évoque la "théorie du billard électrique" pour rendre compte du rôle de la multiplicité des points de contact de la clientèle touristique avec des lieux naturels ou culturels comme déterminant majeur de la fréquentation touristique globale d'une région. Le Parc aurait en quelque sorte disposé des "plots" naturels ou culturels en un nombre suffisant de points pour maintenir la clientèle dans le Lubéron et lui faire découvrir autre chose que les grands sites qui caractérisent la région (Gordes, Roussillon notamment), de la même manière que les multiples plots du billard électrique qui se renvoient la bille et aboutissent à un score élevé.

4 - MÉTHODE DE CALCUL DES EMPLOIS

CALCUL DES EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS LIES AUX PARCS

EMPLOIS DIRECTS

Soit **X1 le coefficient d'équivalence des personnes salariées du Parc** pour le calcul des emplois directs.

X1 = 1 pour les Contrats à Durée Indéterminée à temps plein.

Soit **X2 le nombre de personnes salariées du Parc**.

De même, soit **Y1 le coefficient d'équivalence du personnel saisonnier** pour le calcul des emplois directs.

Soit **Y2 le total du personnel saisonnier**.

Soit **Z1 le coefficient d'équivalence des CES et contrats de qualification** pour le calcul des emplois directs.

Z2 le total des CES et contrats de qualification.

Soit **U1 le coefficient d'équivalence du personnel mis à disposition par une autre structure** pour le calcul des emplois directs.

U2 le total du personnel mis à disposition par une autre structure.

Total des emplois directs par Parc : $(X1 \cdot X2) + (Y1 \cdot Y2) + (Z1 \cdot Z2) + (U1 \cdot U2)$

EMPLOIS INDIRECTS

. Soit **F** le total des dépenses de financement par Parc.

I le total des investissements par Parc.

MS le total de la masse salariale par Parc.

FNB, le total des financements négociés par le Parc ne transitant pas par son budget.

Accroissement de la demande : $AD = F + I + FNB - MS$

Remarque : Si la case **FNB** n'est pas remplie, on calcule le total des subventions respectivement divisées par le pourcentage de l'apport du Parc en coût total des opérations, lorsque ce pourcentage dépasse un certain seuil. Si ce pourcentage n'est pas atteint, on s'en tient à la seule comptabilisation des subventions apportées par le Parc.

. Soit **e**, l'élasticité des importations au PIB (France entière).

M/P, le taux de pénétration des importations (France entière).

k, la part de la demande générée par les Parcs et allant au BTP.

VA, la valeur ajoutée par emploi.

Accroissement de la valeur ajoutée : $VA = D (1 - e \cdot M/P \cdot (1-k))$

Total des emplois indirects par Parc : VA/VA

UNE METHODE FONDEE SUR LES BASES DE LA COMPTABILITE NATIONALE

EMPLOIS DIRECTS

Pour chaque Parc, on calcule le nombre d'emplois directs.

Celui-ci est obtenu en multipliant le total de chaque catégorie du personnel salarié par un coefficient d'équivalence, posé par hypothèse, mais susceptible de variations dans le cadre du programme établi sous EXCEL V.

EMPLOIS INDIRECTS

- . Les emplois indirects sont proportionnels à la somme des budgets - investissement et fonctionnement - des Parcs et des financements négociés par les Parcs qui ne transitent pas par leurs budgets; on ôte toutefois de ces financements les frais de personnel, de manière à éviter un double compte des emplois directs.

A partir de l'accroissement des dépenses lié à l'existence des Parcs, on calcule l'augmentation de la valeur ajoutée nationale, compte tenu des importations qui y sont associées. En divisant par la valeur ajoutée moyenne nationale par emploi, on dispose ainsi d'une mesure des emplois indirects.

- . Un calcul similaire pourrait être réalisé pour les emplois indirects générés sur le territoire même des Parcs Régionaux : il suffirait pour cela d'estimer les « importations » du Parc (c'est-à-dire la fraction de la demande qui ne peut être satisfaite par les structures de production locale), l'élasticité des importations (sans doute d'autant plus proche de 1 que le taux d'importation est lui même proche de l'unité) et la valeur ajoutée par emploi (probablement inférieure à la moyenne nationale en milieu rural profond, ce qui signifie qu'à valeur ajoutée donnée, les Parcs créent d'autant plus d'emplois que les personnes concernées sont moins payées et nécessitent moins d'investissement matériel dans leur environnement rapproché).
- . Les informations utilisées pour le calcul des emplois indirects au niveau national proviennent de l'INSEE et plus précisément de l'Edition 1994 des Comptes Nationaux. On peut donc considérer qu'on est ici en terrain relativement stable et que l'évaluation des emplois indirects peut être affectée d'une précision comparable à celle des emplois directs.

CALCUL DES EMPLOIS INDUITS LIES AUX PARCS

■ LES EMPLOIS INDUITS BRUTS D'UNE ANNEE DONNEE

1 - Calcul des distances relatives / Brenne et Luberon (2 Parcs de référence).

Soit x_i la note donnée par un Parc mesurant les effets globaux sur l'emploi pour chacun des domaines et chacune des fonctions.
 l_i la note donnée par le le Luberon.
 b_i la note donnée par la Brenne.

Distance du Parc / Brenne : $D_{x/b} = \text{racine carrée de } \sum (b_i - x_i)^2$

Distance du Parc / Luberon : $D_{x/l} = \text{racine carrée de } \sum (l_i - x_i)^2$

Calcul des distances relatives :

Distance relative / Brenne = $((D_{b/l})^2 + (D_{x/b})^2 - (D_{x/l})^2) / 2 * (D_{b/l})^2$

Distance relative / Luberon = $((D_{l/b})^2 + (D_{x/l})^2 - (D_{x/b})^2) / 2 * (D_{l/b})^2$

On vérifie qu'ainsi définie, la somme des distances relatives d'un Parc donné vis à vis de la Brenne et du Luberon, est égale à 1.

2 - Calcul des emplois induits bruts au titre du développement local (Commerce/artisanat/industrie)

Emplois induits bruts en Brenne, hors tourisme : 90

Emplois induits bruts dans le Luberon, hors tourisme : 40

Total emplois induits bruts (développement local) par Parc :

Emplois directs et indirects du Parc * $((1 - \text{Dist.relative / Brenne}) * \text{Emplois induits bruts Brenne / directs et indirects Brenne}) + ((1 - \text{Dist.relative / Luberon}) * \text{Emplois induits bruts Luberon / directs et indirects Luberon})$

3 - Calcul des emplois induits bruts au titre du tourisme

a - Calcul des emplois induits bruts, hors tourisme, pour la Brenne et le Luberon.

Soit DT la dépense touristique égale à la fréquentation (35277 pour la Brenne et 350 000 pour le Luberon) multipliée par la dépense moyenne par touriste et par jour.
 k' la part locale de la dépense touristique.

Accroissement de la valeur ajoutée : $\Delta VA = DT (1 - c * M/P * (1 - k'))$

Emplois induits bruts en Brenne par le tourisme = $\Delta VA \text{ Brenne} / VA \text{ par emploi}$

Emplois induits bruts dans le Luberon par le tourisme = $\Delta VA \text{ Luberon} / VA \text{ par emploi}$

b - Calcul des emplois induits bruts des autres Parcs

La formule est la même que celle utilisée, dans le cadre du développement local et fait appel aux distances relatives.

■ CUMUL DES EMPLOIS INDUITS ACTUALISES

Soit i : le taux d'actualisation

t : le taux spontané annuel d'évolution des emplois induits

Cumul des emplois induits actualisés : $\text{Emplois induits bruts} / 1 - (1 / (1+i)) * (1-t)$

■ PASSAGE DES PARCS AYANT REPONDU A L'ENSEMBLE DES PARC

1 - Calcul du coefficient multiplicateur

Coefficient multiplicateur :

TOTAL Budget (Investissement + Fonctionnement) de l'ensemble des Parcs / TOTAL Budget (Investissement + Fonctionnement) des Parcs ayant répondu.

2- Passage à l'ensemble des Parcs

En multipliant le chiffre concernant seulement les Parcs ayant répondu, par le coefficient multiplicateur, on obtient alors une donnée correspondant à l'ensemble des Parcs.

UN CALCUL PRUDENT, LIMITÉ AUX DOMAINES "DÉVELOPPEMENT LOCAL" ET "TOURISME"

- Une estimation des emplois induits en Brenne et dans le Luberon a été effectuée pour les deux domaines "développement local" (industrie/artisanat/services) et "tourisme". Il s'agit donc d'une **estimation par défaut des emplois induits totaux** puisque l'on n'a pas pris en compte les effets favorables sur l'emploi que peut avoir un environnement naturel et culturel de qualité, deux domaines importants dans la plupart des Parcs. De plus, on rappelle que, s'agissant du développement local, on s'est limité aux emplois induits créés ou maintenus en 1994 ; on n'a donc pas pris en compte les emplois induits du développement local des exercices antérieurs, et cela afin de ne pas surestimer les emplois de ce type pour les parcs qui ne disposent pas d'une expérience similaire à celle de la Brenne et du Lubéron.
- A partir des réponses des Parcs à un questionnaire fermé où il leur était notamment demandé de situer l'importance pour l'emploi de leurs interventions dans différents domaines et fonctions, on a procédé au calcul d'une **distance relative séparant chaque Parc de la Brenne, d'une part, et du Luberon d'autre part** (la somme de ces deux coefficients étant égale à 1).

Une estimation théorique a donc été faite permettant de calculer les emplois induits de chaque Parc, compte tenu de son profil propre, de la ressemblance qu'il présente par rapport aux deux Parcs ayant fait l'objet d'études détaillées, à savoir la Brenne et le Luberon et du rapport entre emplois directs et indirects d'une part, et emplois induits d'autre part.

- Les Parcs qui ont répondu ne représentant qu'une partie de l'ensemble des Parcs naturels régionaux (19 sur 27), une correction a été faite en s'appuyant sur le ratio entre le budget de l'ensemble des Parcs et le budget de ceux dont les réponses ont pu être connues.
- On s'est efforcé de tenir compte d'une érosion du nombre d'emplois induits en supposant que le taux de chute des emplois créés ou maintenus est de 50% à 5 ans (-13% par an), ce taux étant celui observé au niveau national lors de la création d'entreprises.

L'hypothèse posée minore sans doute les résultats en termes d'emplois car :

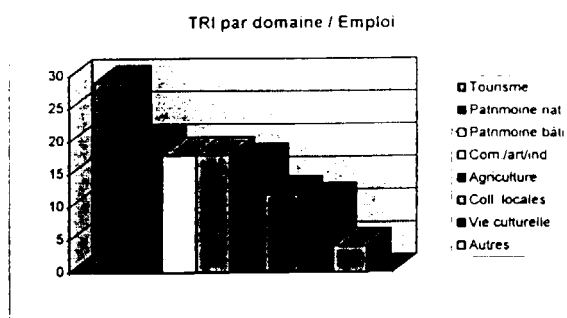
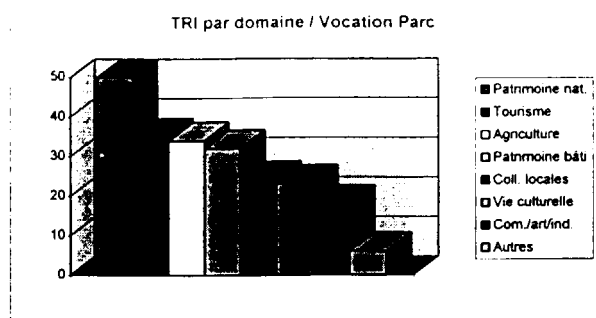
- s'agissant des emplois existants, les taux de chute sont a priori plus faibles;
- surtout l'action même des Parcs vise, par le suivi qu'ils organisent, à assurer une meilleure pérennité aux emplois créés ou maintenus.

Enfin, un calcul d'actualisation a été effectué permettant de cumuler et de ramener à l'année 0 les emplois induits qui, contrairement aux emplois directs et indirects, continueraient d'exister en partie, même si les financements des Parcs venaient à faire défaut.

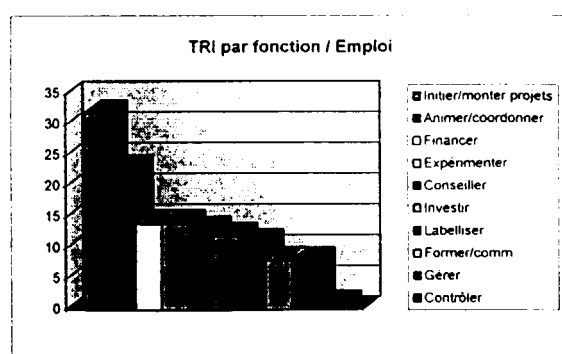
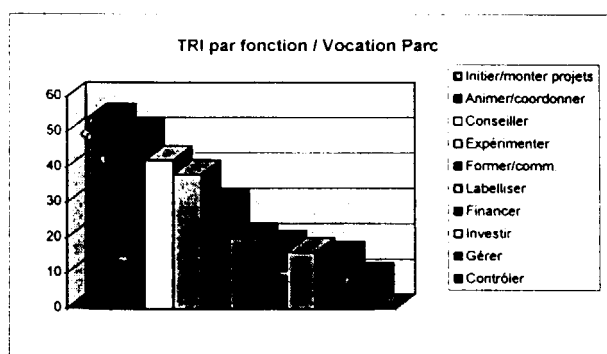
5 - RÉSULTATS

L'OPINION DES DIRECTEURS DE PARCS QUANT A L'IMPORTANCE DES DIFFÉRENTS DOMAINES ET FONCTIONS

1 - LES DOMAINES D'INTERVENTION



2 - LES FONCTIONS



Total des notes d'importance sur 19 réponses de Parcs

Echelle de notation :

déterminant :	3 points
très important :	2 points
important :	1 point
peu ou pas important :	0 point

L'EMPLOI N'EST PAS LA VOCATION PREMIÈRE DES PARCS MAIS CERTAINES DE LEURS ACTIVITÉS Y CONTRIBUENT FORTEMENT

- La comparaison des domaines que les Parcs ont classés parmi ceux qui correspondent le plus à leur vocation d'une part, et à des effets importants sur l'emploi d'autre part, apporte des enseignements intéressants :
 - le **patrimoine naturel** constitue le principal domaine d'intervention des Parcs du point de vue de leur vocation, mais les effets sur l'emploi sont perçus comme nettement plus faibles en cette matière,
 - le **tourisme** apparaît comme le domaine où les retombées de l'action des Parcs sur l'emploi sont les plus importantes, tout en correspondant à l'une des principales vocations des Parcs.
- Comme pour les domaines, l'analyse par fonction fait apparaître que les notes obtenues concernant la vocation des Parcs sont globalement plus élevées que celles relatives à l'emploi. Ainsi lorsque les Parcs initient des projets, lorsqu'ils animent, coordonnent, financent, expérimentent, forment, communiquent ..., ils le font beaucoup plus en référence à leur vocation que pour l'emploi.
- Plus significatif encore est le fait que ce sont les domaines et fonctions qui reçoivent les notes les plus élevées quant à la vocation (par exemple pour les fonctions : initier des projets, animer, coordonner, conseiller...) pour lesquels la différence avec la note d'impact sur l'emploi est la plus grande. Tout se passe un peu comme si les Parcs ne se sentaient pas la légitimité nécessaire pour agir en matière d'emploi.

Or l'analyse montre que les emplois induits par les Parcs sont loin d'être négligeables. Pour un peu, on pourrait appliquer aux Parcs la réflexion du Général de Gaulle lorsqu'on lui exprima la frilosité des agriculteurs et des industriels face à la création du Marché Commun. "Ils sont forts mais ils ne le savent pas".

IMPACTS ECONOMIQUES DES PARCS NATURELS REGIONAUX

1 - HYPOTHESES NUMERIQUES POUR LE CALCUL DES EMPLOIS

Valeur ajoutée par emploi (KF)	300		Personnel salarié des Parcs	1
Taux d'actualisation (%)	8%	Coefficients	Personnel saisonnier	0,3
Taux de pénétration des importations (%)	21%	d'équivalence	CES, Contrats de qualification	0,5
Elasticité des importations au PIB	1,7		Personnel mis à dispo. par d'autres stuctures	1
Part de la demande générée par les Parcs allant au BTP	0,4			
Dépenses touristiques (F par jour et par touriste)	150		Taux spontané annuel d'évolution des emplois induits (%)	-13%
Part locale de la dépense touristique	0,5		Seuil de subvention au delà duquel les financements apportés par le Parc ont un effet multiplicateur supérieur à 1 (%) *	50%
Budget total des Parcs (KF)	426 895			

* Ce coefficient n'est utilisé que pour les Parcs qui n'ont pas répondu à la question concernant les financements négociés par les Parcs et ne transitant pas par leur budget.

2 - LES EMPLOIS LIES AUX PARCS REGIONAUX EN 1994 (Nombre)

1 - EMPLOIS DIRECTS	900	
2 - EMPLOIS INDIRECTS	1300	
3 - EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS (1+2)	2200	
4 - EMPLOIS INDUITS BRUTS*		2800
5 - CUMUL ACTUALISE DES EMPLOIS INDUITS**	15400	
6 - TOTAL GENERAL (3+5)	17600	

* Il s'agit ici des emplois induits associés aux seuls domaines "Commerce/Art/Ind." d'une part, et "Tourisme" d'autre part. Les éventuels emplois induits associés aux autres domaines (protection du patrimoine naturel ou bâti, par exemple) ne sont pas inclus.

** Mêmes domaines pris en compte que pour les emplois induits bruts. Le cumul actualisé des emplois induits tient compte du fait qu'un emploi induit grâce à l'action d'un Parc, dispose d'une pérennité intrinsèque, contrairement aux emplois directs et indirects qui disparaîtraient, si le Parc cessait son activité. L'actualisation tient compte de la

MEME CALCULÉS DANS LES HYPOTHÈSES TRÈS RESTRICTIVES, LES EMPLOIS INDUITS REPRÉSENTENT UN ENJEU PLUS IMPORTANT QUE LES EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS

- Le tableau ci-contre présente, dans sa partie supérieure, les hypothèses numériques posées par CDC Consultants. Les calculs ayant été programmés sous EXCEL V, il est évidemment possible de faire varier n'importe quel paramètre et d'obtenir sur le champ les nouveaux résultats correspondants.
- Si les emplois directs et indirects sont de l'ordre de 2 200 (tous les calculs ont été *in fine* volontairement arrondis de manière à ne pas faire apparaître une précision supérieure à celle qui peut être raisonnablement obtenue), les emplois induits en une année sont d'environ 2 800.

Cette question de la période de référence est cruciale pour saisir la différence entre emplois directs et indirects d'une part, et emplois induits d'autre part.

Si les Parcs cessaient leur activité, les emplois directs et indirects disparaîtraient immédiatement. En revanche les emplois **induits** ont une **pérennité "intrinsèque"**. Même en admettant un taux de chute de 50 % en 5 ans ⁽¹⁾ et en considérant un taux d'actualisation de 8%, les 2 800 emplois induits imputables aux Parcs sont équivalents à 15 400 emplois qui ne dureraient qu'une année.

- En d'autres termes, **les emplois induits sont cumulables dans le temps** (avec évidemment certaines pertes dues à l'arrêt d'activités) alors que **les emplois directs et indirects nécessitent un flux annuel** pour être simplement maintenus.
L'existence des emplois induits de ce type n'a pas nécessairement son équivalent dans les autres politiques de l'environnement. Ainsi, la politique de l'eau par exemple contribue à des emplois directs et indirects en nombre nettement plus élevé que celle des Parcs naturels mais les emplois induits, au sens de la présente étude, sont moins importants.
- Au total, on peut donc dire que les Parcs naturels régionaux ont suscité en 1994 **une quantité de travail équivalente à environ 17 600 emplois d'une durée d'un an**, étant bien entendu que les heures de travail correspondantes n'ont pas toutes été concentrées sur l'année 1994 mais réparties dans le temps.

⁽¹⁾ Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, cette hypothèse est prudente et une part non négligeable de l'action des Parcs vise précisément à assurer un suivi microéconomique fin, de manière à garantir une bonne pérennité des emplois.

VARIATION DU NOMBRE TOTAL D'EMPLOIS (directs, indirects, induits) DANS DIFFERENTS SCENARI

1 - Variation selon le taux d'actualisation et le taux spontané d'évolution des emplois induits

Taux actualisation (col.) / % évolution emplois induits (ligne)					
17600	0%	4%	8%	12%	16%
-30%	14300	12900	11900	11100	10500
-20%	18900	16200	14400	13100	12100
-15%	23600	19200	16500	14700	13300
-13%	26400	20900	17600	15500	14000
-10%	32900	24300	19800	17000	15100
-5%	60700	35300	25800	20800	17800

2 - Variation selon le taux d'actualisation et le budget total des Parcs

Taux d'actualisation (col.) / Budget Parcs (ligne)					
17600	0%	4%	8%	12%	16%
300000	18500	14600	12300	10800	9800
400000	24700	19500	16500	14400	13000
426895	26400	20900	17600	15500	14000
500000	30900	24400	20600	18100	16300
600000	37100	29300	24700	21700	19500
700000	43200	34200	28800	25300	22800

Taux d'actualisation : Une somme de 100 Francs à percevoir dans un an vaut moins qu'une somme de 100 Francs reçue aujourd'hui. Pour rendre comparable ces deux valeurs à la date d'aujourd'hui, on utilise un *taux d'actualisation* i tel que les 100 Francs disponibles dans un an ne valent aujourd'hui que $100 / (1+i)$.

Ainsi, si $i = 0,08$ soit 8%, les 100 Francs disponibles dans un an sont équivalents à 92,59 Francs disponibles immédiatement.

De même, 100 Francs disponibles l'année n ne représentent que $100 / (1+i)^n$ à la puissance n aujourd'hui. Ainsi si $i=8\%$ et $n=5$ ans, les 100 Francs disponibles dans 5 ans ne valent que 68,06 Francs aujourd'hui.

DES EMPLOIS EN NOMBRE D'AUTANT PLUS ÉLEVÉ QUE LA PRÉFÉRENCE POUR LE FUTUR EST PLUS AFFIRMÉE

- La période actuelle est caractérisée par un taux d'intérêt net d'inflation largement supérieur à 5 %, alors qu'historiquement ce taux a généralement été plus bas (il fut même négatif dans les années 70). Par ailleurs, **le Commissariat Général du Plan (C.G.P.) préconise un taux d'actualisation net de 8%** (soit 10% environ en intégrant le glissement des prix).

En d'autres termes, les agents économiques expriment une forte préférence pour le présent, lourd tribut payé au *hic et nunc* de la consommation, à l'insuffisance de l'épargne mondiale -notamment américaine- et au caractère drastique des critères de convergence de Maastricht (nécessité de combler les déficits publics et de réduire la dette de l'Etat).

- Si le taux d'actualisation était plus faible, le mode de comptabilisation adopté pour les emplois induits par les Parcs naturels régionaux aboutirait à un total d'emplois nettement plus élevé.

Ce serait d'autant plus le cas que le taux spontané d'évolution des emplois induits (taux de chute) serait réduit (consolidation des emplois créés grâce aux Parcs) et, bien sûr, que le budget total des Parcs serait accru (hypothèse d'augmentation du nombre des Parcs et/ou des budgets par Parc, en supposant que l'efficacité en terme d'emploi créé ou maintenu par francs dépensé serait la même).

Les tableaux ci-contre explorent différentes hypothèses et **l'on observera que dans aucune des simulations réalisées le nombre total d'emplois ne descend pratiquement jamais en-dessous de 10 000.**

- Des calculs plus sophistiqués consistant à actualiser non point le nombre d'emplois, mais le surplus économique de richesse créé par les Parcs pourraient être conduits au niveau de l'ensemble des Parcs. Ils permettraient par exemple de comparer l'effet d'un million de francs supplémentaire alloué aux Parcs par rapport à un placement économique classique.

Sans prétendre anticiper les résultats de ces travaux qui nécessiteraient un bouclage macroéconomique complet (prise en compte des emplois induits de 2ème, 3ème et nème rangs), il est probable que l'existence d'une valeur ajoutée induite par les Parcs aboutirait à des impacts économiques nets positifs qui, s'ajoutant à leur effet de structuration de l'espace rural, mettrait pleinement en évidence la contribution des Parcs naturels régionaux à une politique équilibrée d'aménagement du territoire.

DEUXIEME PARTIE / ETUDE COMPLEMENTAIRE

DEUX SERIES D'HYPOTHESES

HYPOTHESES COMMUNES		
Taux de pénétration des importations : 21 % Elasticité des importations au PIB : 1,7 Part des investissements et achats des Parcs allant au BTP : 40 % Part locale de la dépense touristique : 50 %		
	HYPOTHESE BASSE	HYPOTHESE HAUTE
Indice d'évolution des emplois induits (1)	87	95
Dépense touristique (F/j/touriste)	150 F	190 F
Taux d'actualisation	8 %	7 %
Valeur ajoutée par emploi (kF/emploi)	300 kF	273 kF
(1) Cet indice signifie que si, grâce à l'action passée des Parcs, 100 emplois induits étaient présents en 1994 (emplois maintenus ou créés), il n'en serait plus resté que 87 l'année suivante dans l'hypothèse basse et 95 dans l'hypothèse haute, si les Parcs avaient dû interrompre leur activité à partir de 1995.		

QUATRE PARAMETRES QUI DIFFERENCIENT L'HYPOTHESE HAUTE DE L'HYPOTHESE BASSE

- Jusqu'à ce stade de l'étude, nous avons systématiquement privilégié les combinaisons des paramètres conduisant à minimiser les emplois associés aux Parcs naturels régionaux. Afin d'obtenir une estimation haute, les données les plus incertaines et à la variation desquelles le résultat final est le plus sensible ont été redéfinies. Il s'agit des 4 variables suivantes : **le taux d'actualisation, le taux de chute des emplois, la dépense touristique par visiteur et la valeur ajoutée par emploi.**
- Concernant **le taux d'actualisation**, nous avons retenu un taux de 8% en termes réels, correspondant à celui utilisé par le Commissariat Général du Plan depuis 1985. Il paraît possible de retenir une valeur légèrement plus faible que l'actuelle traduisant la possibilité d'un scénario proche de circonstances historiques déjà rencontrées. Si l'on étudie l'évolution du taux fixé par le Commissariat Général au Plan depuis 1960 (IVème Plan), il a successivement pris comme valeur, en francs constants, 7% de 1960 à 1970, 10% de 1970 à 1975, 9% de 1975 à 1985 et 8% jusqu'à aujourd'hui. Nous avons donc retenu **le taux de 7%**, correspondant à la période 1960 - 1970.

Le taux de chute des emplois, fixé à 13% par an (50% à 5 ans), et qui correspond à la moyenne nationale, peut également être révisé à la hausse. On a utilisé pour cela des **ratios d'organismes performants** (Nord Entreprendre, Pays de Landivisiau) ayant accumulé une expérience longue dans le domaine de la création d'emplois, soit **5% par an.** ⁽¹⁾

On a également recalculé **la valeur ajoutée par emploi** en tenant compte de données relatives aux régions, en dehors de l'Ile-de-France où ce ratio est sensiblement plus élevé. Ainsi, on a appliqué à la valeur de 300 kF par emploi précédemment retenue, le ratio « PIB par actif hors Ile-de-France / PIB par actif France entière », ce qui donne une valeur ajoutée de **273 kF par emploi hors Ile-de-France.**

Quant à la **dépense touristique par visiteur**, on a actualisé la donnée minimale de 150F par jour (Etude « Tourisme et Environnement », Documentation Française, 1991), en se basant sur les Comptes Nationaux du Tourisme (Edition 1994, chiffres 1992), qui établissent la dépense journalière d'un touriste français à 180 F, soit **190 F si l'on tient compte de l'inflation de 1992 à 1994**, hors voyages d'affaires et tous modes d'hébergement confondus.

⁽¹⁾ Cf. étude réalisée en 1995 par CDC Consultants sur « Le suivi d'entreprises ». Cette étude s'est notamment attachée à identifier des organismes qui financent la création d'entreprises par apport de fonds propres (Capital risque) ou prêts d'honneur aux créateurs. Les chiffres de taux de chute sont ceux d'organismes qui appartiennent au groupe dont les résultats sont les plus favorables en termes de pérennité des emplois créés.

HYPOTHESE HAUTE DES EMPLOIS ASSOCIES AUX PARC NATURELS REGIONAUX

TYPE D'EMPLOIS	HYPOTHESE BASSE	HYPOTHESE HAUTE
1. EMPLOIS DIRECTS	900	900
2. EMPLOIS INDIRECTS	1 300	1 400
3. EMPLOIS INDUITS *	2 800	3 200
4. TOTAL «EMPLOIS PRESENTS EN 1994» *	5 000	5 500
5 - CUMUL ACTUALISE DES EMPLOIS INDUITS **	15 400	29 100
6 - QUANTITE DE TRAVAIL GENEREE PAR LES PARCS EN «EMPLOIS x ANS» (1+2+5)	17 600	31 400

* Il s'agit ici des emplois induits associés aux seuls domaines "Commerce/Art./Ind." d'une part et "Tourisme" d'autre part. Les éventuels emplois induits associés aux autres domaines (protection du patrimoine naturel ou culturel, par exemple) ne sont pas inclus.

** Le cumul actualisé des emplois induits tient compte du fait qu'un emploi de ce type dispose d'une pérennité intrinsèque, contrairement aux emplois directs et indirects qui disparaîtraient si les Parcs cessaient leur activité. L'actualisation tient compte de la préférence pour le présent. Ce cumul actualisé revient à exprimer en « emplois x ans » la quantité de travail générée par les Parcs.

UNE FOURCHETTE DE 18 000 A 30 000 EMPLOIS

- Si l'on raisonne pour une année donnée, les Parcs assurent de 5 000 à 5 500 emplois selon l'hypothèse retenue, soit en moyenne 200 emplois directs, indirects et induits par Parc.
- Mais, ainsi qu'il a été indiqué dans la première partie de la présente étude, les emplois induits disposent d'une pérennité intrinsèque contrairement aux emplois directs et indirects qui disparaîtraient si les Parcs cessaient leur activité.

Dans cette perspective et avec un taux d'actualisation de 7%, un taux de chute des emplois par an de 5%, une valeur ajoutée de 273 KF par emploi et une dépense touristique journalière de 190 F, **on obtient une estimation haute de 31 400** « emplois x ans », se décomposant en 2 300 emplois directs et indirects (au lieu de 2 200 dans l'hypothèse basse) et 29 100 emplois induits cumulés et actualisés (au lieu de 15 400).

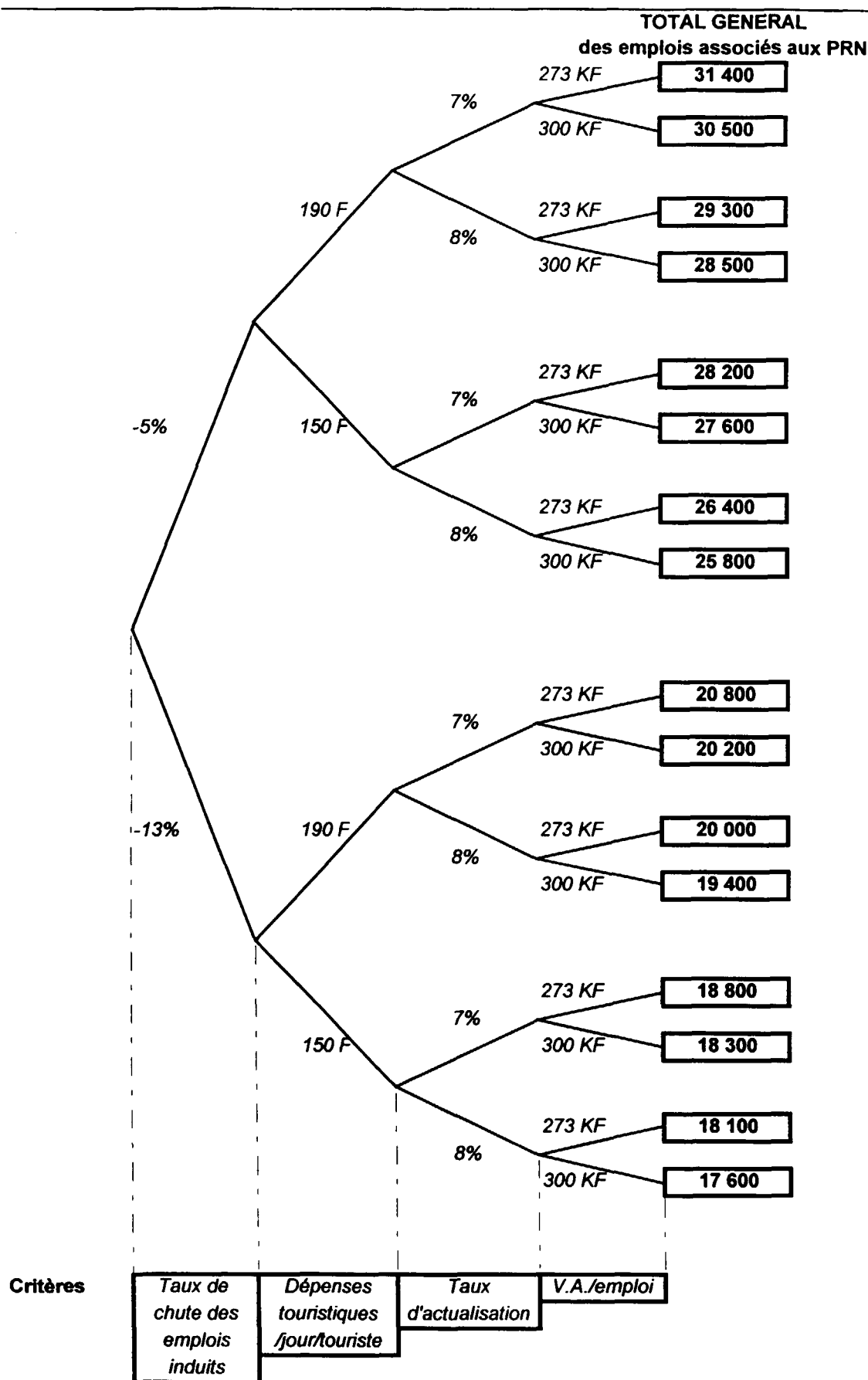
Ce résultat illustre **l'importance du cumul actualisé des emplois induits** dans le bilan global de l'action des Parcs, principalement dû à une grande **sensibilité au degré de pérennité des emplois maintenus ou créés**.

Globalement, **la quantité de travail générée par les Parcs naturels régionaux représente donc l'équivalent de 18 000 emplois qui dureraient un an dans l'hypothèse basse et de l'ordre de 30 000 dans l'hypothèse haute**.

- Même si les emplois associés aux Parcs naturels régionaux demeurent d'une ampleur limitée par rapport à la totalité de ceux qui s'y trouvent à un moment donné et même si - rappelons-le- la vocation principale des Parcs ne réside pas dans le maintien ou la création d'emplois, mais dans la protection du patrimoine naturel et culturel, on est cependant en mesure d'affirmer que **l'action des Parcs joue un rôle essentiel de stabilisation, voire de développement de l'emploi dans des zones rurales à la recherche d'une dynamique qui leur manquait jusqu'ici**.

LES EMPLOIS LIES AUX PARCS NATURELS REGIONAUX

Emplois directs, indirects et induits cumulés actualisés



L'INFLUENCE MAJEURE DU DEGRE DE PERENNITE DES EMPLOIS INDUITS

- Afin de passer d'une estimation basse à une évaluation haute des emplois liés aux Parcs Naturels Régionaux, il convient de faire varier les quatre paramètres retenus comme ayant l'impact le plus important sur les résultats.

L'arbre suivant permet de voir **de quelle manière**, en modifiant successivement chacun de ces paramètres, **ces variations font évoluer le nombre d'emplois total liés aux Parcs naturels régionaux (directs, indirects, induits cumulés actualisés)**.

On retrouve bien à chaque extrémité de l'arbre, les chiffres de 31 400 «emplois x ans», dans l'hypothèse haute et de 17 600 «emplois x ans», dans l'hypothèse basse.

- Cet arbre met clairement en évidence le fait que la variable la plus incertaine et à la laquelle le résultat est le plus sensible est **le taux de chute des emplois induits**.

Or, il se trouve que c'est précisément **une des variables sur laquelle les Parcs peuvent avoir une action importante**.

Il s'agit, en effet, de mettre en oeuvre un **suivi des entreprises**, indispensable au maintien de l'emploi. Le suivi des entreprises a pour rôle principal de contrôler la santé de l'entreprise, mais aussi parfois de conseiller, former et même assister directement le chef d'entreprise dans ses démarches de manière à prévenir des difficultés éventuelles à venir.

Une étude, réalisée récemment par CDC Consultants (*cf « Suivi des entreprises », page 43, 1995*), distingue quatre familles de suivi :

- **le contrôle de gestion** qui repose sur une surveillance des principaux indicateurs de gestion et des conseils limités et informels, se limitant à une intervention de l'organisme lorsque des écarts entre prévision et réalisation sont enregistrés.
- **le suivi pratiqué par les pépinières** qui comprend les prestations de conseil, le parrainage, l'appui logistique,... . Toute la gamme des services aux entreprises peut y être déployée et les coûts de suivi sont ici plus élevés.
- **l'accès facilité aux prestations de conseil** qui donnent au créateur les éléments nécessaires à la conduite de l'entreprise, notamment en les lui facturant dans des conditions de coût préférentielles.
- **la mise en réseau**, visant à rompre l'isolement du créateur, et à l'intégrer dans les milieux d'affaires (parrainage d'entreprises nouvellement créées par des chefs d'entreprises en activité, clubs d'entreprises,...)

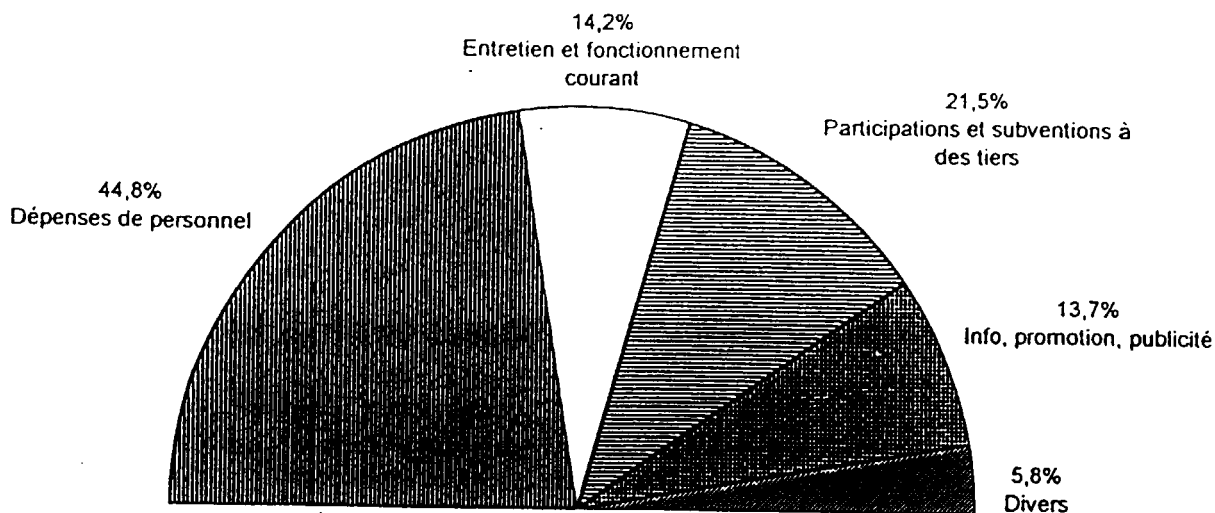
En combinant ces différentes formes de suivi, les Parcs sont en mesure d'accroître au fil du temps l'impact de leur action sur l'emploi : c'est ce qu'ils s'efforcent de faire, certains d'entre eux ayant déjà accumulé une expérience enrichissante en matière de suivi.

- Complémentaire de la mise en place d'outils internes de gestion proposée dans la première partie de l'étude (comptabilité analytique, rapports annuels), **le suivi des emplois induits paraît être ainsi une voie prometteuse de contribution des Parcs aux politiques de développement local**.

TROISIEME PARTIE/RECOMMANDATIONS

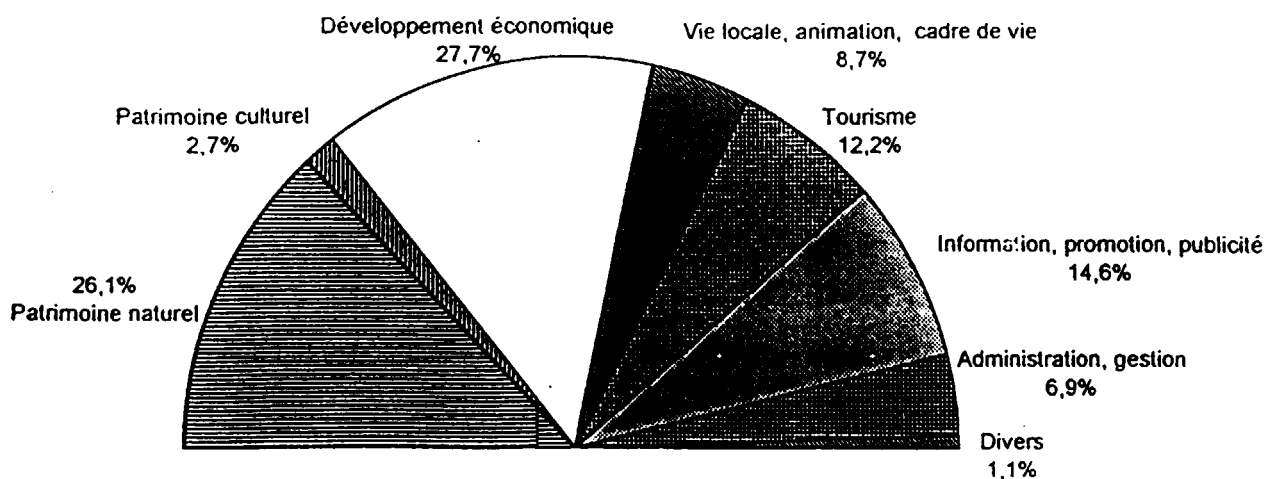
LA COMPTABILISATION DES DÉPENSES DU PARC RÉGIONAL NATUREL DE LA BRENNE

1 - APPROCHE PAR NATURE DE DÉPENSES



Répartition du budget principal de fonctionnement en 1994
(BP+BS+DM = 3,2 MF)
(Hors LEADER, LIFE et ORAC)

2 - APPROCHE PAR DOMAINE



Ventilation par objectif du budget 1994 (BP+BS+DM)
Fonctionnement + Investissement = 17,2 MF

Source : Bilan d'activités 1994. Parc naturel régional de la Brenne.

L'INTÉRÊT DES PARCS DEVRAIT LES CONDUIRE À SE DOTER D'OUTILS DE CONTRÔLE DE GESTION ET NOTAMMENT D'UNE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

- Au fil du temps, l'action des Parcs naturels régionaux a pris des formes multiples aussi bien en termes de domaines (protection du patrimoine naturel, développement économique, tourisme....) que de fonctions ou de nature d'interventions (maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée, maîtrise d'oeuvre, ingénierie financière, conseil aux collectivités locales, animation, politique de labellisation, financement d'entreprises, contrôle....).
- Or si certains Parcs ont commencé d'adapter en conséquence leurs outils de gestion (cf. ci-contre la présentation du budget du Parc de la Brenne), il est probable que tous ne disposent pas aujourd'hui des outils de base adaptés à la diversité et à la richesse de leur action.

Si cette hypothèse est confirmée, il en résulte une multiplicité d'inconvénients pour les Parcs :

- la mesure des résultats de leur action est difficile à établir. C'est tout particulièrement le cas dans le domaine du tourisme ou, à quelques exceptions près, il n'existe pas à notre connaissance **d'enquêtes de fréquentation permettant des comparaisons dans le temps et établissant de manière claire ce qui revient aux Parcs**. Il conviendrait plus généralement que chaque Parc établît, en fonction des objectifs qui lui sont propres, un **minimum d'indicateurs chiffrés** permettant de suivre année après année les progrès de son action (fréquentation en certains points du Parcs, emplois créés ou maintenus, objectifs de protection des milieux, linéaire de rivières à nettoyer, capacités de dépollution à mettre en place, publication de recherche...);
- une lacune similaire du côté de la destination des dépenses est également dommageable pour l'action des Parcs. Comment en effet proportionner les moyens affectés aux différentes actions entreprises si l'on en connaît mal les coûts ? Comment convaincre les financeurs, et notamment les collectivités locales, d'apporter des moyens nouveaux si l'affectation n'en est pas précisée d'une manière telle qu'elle permette, là aussi, des comparaisons intertemporelles et entre domaines ? L'outil est ici bien connu et probablement plus simple à mettre en place que les indicateurs évoqués ci-dessus ; il s'agirait d'établir une **comptabilité analytique des dépenses des Parcs et, si cela est possible, des organismes de leur mouvance rapprochée** (certaines associations par exemple);
- le rapprochement des indicateurs de gestion et des résultats de la comptabilité analytique trouverait sa place dans le **Bilan d'activités ou le Rapport annuel** que certains Parcs établissent déjà. Sans prétendre que la comparaison puisse être faite point par point, les efforts réalisés par les entreprises dans les années 80 pour communiquer une information fiable sur leur fonctionnement et répondre aux besoins de leurs actionnaires comme de leurs Commissaires aux comptes, ne paraissent pas trouver d'équivalent dans tous les Parcs. Or si les Parcs souhaitent développer leur action à la mesure des enjeux du développement rural dans notre pays, un effort de rigueur et de communication doit être conduit.
- S'il nous semble que c'est **l'intérêt individuel de chaque Parc d'entreprendre cet effort** que tôt ou tard la collectivité risque de lui demander (penser au rôle croissant des Chambres Régionales des Comptes), il est clair qu'au niveau de la Fédération, un minimum de standardisation dans la comptabilité analytique et les indicateurs ne pourrait que renforcer la visibilité de l'action collective et obtenir une plus **grande efficacité des opérations communes** que les Parcs peuvent être amenés à conduire (politique de labellisation par exemple).

AXES POSSIBLES D'UNE POURSUITE DES TRAVAUX SUR LES IMPACTS ÉCONOMIQUES DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

- AU NIVEAU INDIVIDUEL DES PARCS

- Éléments d'une comptabilité analytique par domaine et fonction.
- Indicateurs d'objectifs définis par les Parcs (y compris en termes d'identification et de suivi des emplois créés ou maintenus).
- Généralisation des documents techniques d'accompagnement des bilans annuels d'activité.

- AU NIVEAU DE LA FÉDÉRATION

- Comptabilisation des plus values économiques associées à l'action des Parcs dans les domaines non-couverts jusqu'ici (protection du patrimoine, politique de labellisation).
- Tableau de bord annuel des impacts économiques des Parcs régionaux.
- Prospective des Parcs régionaux à l'horizon 2005.

UN DOMAINE DE L'ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT QUI RESTE LARGEMENT À EXPLORER

- Les économistes de l'environnement se sont jusqu'ici peu intéressés aux espaces protégés, concentrant leur attention sur les questions de pollution. De leur côté, les responsables des Parcs naturels régionaux **se sont plus préoccupés d'explorer les possibilités concrètes d'action qui leur étaient ouvertes** que de tirer les leçons d'une expérience riche maintenant de plus d'une vingtaine d'années. L'économie des Parcs naturels est donc, si l'on ose dire, restée partiellement en friche et l'on ne prétendra pas que la présente étude réponde à toutes les questions qui méritent d'être posées à l'issue de ce constat.
- Tout au plus peut-on penser que les 66 millions de francs inscrits par l'État dans les budgets des Parcs pour 1994 (46 MF pour le Ministère de l'Environnement, plus 20 MF des autres Ministères) représentent une contribution limitée eu égard aux 2 200 emplois directs et indirects de l'hypothèse basse et, plus encore, aux 17 600 équivalents emplois obtenus en cumulant sur une année les heures de travail qui correspondent à la totalité des emplois directs, indirects et induits pour cette même hypothèse basse. Le ratio qui résulte de ce rapprochement -3 700 F par emploi d'une durée de un an- ne représente guère plus que le coût direct du RMI pendant un mois, ce qui suggère que les **Parcs naturels régionaux ont une efficacité en termes d'emplois d'un ordre de grandeur supérieur -en gros dix fois plus- à celle des politiques de traitement social du chômage**. De plus, si l'on veut bien considérer que le coût du chômeur est de l'ordre de 100 000 F par an, compte tenu des exonérations de taxes et des moindres rentrées fiscales qui en résultent (travaux du Ministère du Travail), l'efficacité comparée des Parcs Régionaux est encore plus importante du point de vue de sa contribution à l'emploi.

Si l'on considère maintenant l'ensemble des financements publics mobilisés par les Parcs (et non seulement ceux de l'Etat), il apparaît que le ratio s'établit dans une fourchette de 14 000 à 24 000F par emploi maintenu ou créé pendant un an, ce ratio est du même ordre que celui des organismes les plus performants qui ont pour vocation principale la création d'emplois (cf. étude de CDC Consultants sur le suivi d'entreprises citée dans la deuxième partie). Les Parcs n'ayant pas que cette vocation, leur efficacité en matière de création ou de maintien d'emplois apparaît remarquable.

- Plusieurs pistes peuvent être tracées pour améliorer les travaux qui ont été réalisés :
 - certaines renvoient à des actions qui devraient être entreprises **par les Parcs eux-mêmes**, leurs outils de gestion internes et d'accompagnement en termes d'emplois devant, à notre sens, être portés à la hauteur de l'ambition des politiques qu'ils mettent en oeuvre ;
 - au **niveau de la Fédération**, trois axes au moins peuvent être dégagés : comptabilisation des plus values économiques associées à l'action des Parcs dans les domaines non couverts par la présente étude (protection du patrimoine, politique de labellisation) ; Tableau de bord annuel des impacts économiques des Parcs ; Prospective des Parcs à l'horizon 2005.
- **L'idée de base, commune à toutes ces propositions, est que les Parcs naturels régionaux concrétisent sur le terrain mais dans des espaces limités, l'idée que l'on peut se faire du développement soutenable. Mieux connaître l'action des Parcs, améliorer cette action quand elle peut l'être, échanger des expériences entre Parcs mais également avec d'autres territoires, c'est finalement construire de facto un scénario de développement soutenable pour une large part de l'espace rural de notre pays.**

ANNEXES

ANNEXE 1
LES BUDGETS DES PARCS NATURELS REGIONAUX

PARCS NATURELS REGIONAUX : BUDGETS FONCTIONNEMENT 1995

NOM DU PARC NATUREL REGIONAL	MONTANT DU B.P.	PARTICIPATION ENVIRONNEMENT		PARTICIPATION REGION(S)		PARTICIPATION AUTRES COLLECTIVITES		PARTICIPATION AUTRES MINISTERES		PARTICIPATION C.E.E.	RESSOURCES PROPRES	OBSERVATIONS
		MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX			
ARMORIQUE	10 070 000	700 000	7%	3 485 000	35%	4 598 000		666 000			1 340 000	
BALLONS DES VOSGES	5 550 000	* 2 105 000	38%	2 266 000	41%	2 248 000					0	* dont 483 000 Réserves Natur. et 600 000 Réserve Parlem.
BRENNIE	9 075 562	970 000	10%	600 000	6%	1 260 000		1 324 500		4 261 949	0	* dont 120 000 Objecteurs
BRIERE	7 666 139	800 000	10%	1 487 842	19%	3 192 073					2 186 224	
BROTONNE	7 407 000	750 000	10%	2 159 850	29%	3 589 100		60 000		212 000	526 050	* dont 150 000 Objecteurs
CAMARGUE	5 940 628	484 000	8%	2 160 000	36%	1 318 000		190 000			1 454 628	
CORSE	27 837 000	(1) 1 267 000	5%	16 515 232	59%	2 782 250		(2) 1 144 000		1 435 192	4 692 482	(1) dont 395 000 Réserves Nat. et 122 000 Objecteurs
												(2) dont 505 000 Minist. Envir. pour études scientifiques et études parc marin
FORET D'ORIENT	6 850 232	550 000	8%	948 551	14%	2 238 783		172 000			2 118 000	
HAUTE VALLEE de CHEVREUSE	2 840 577	750 000	26%	1 100 000	39%	1 648 078		200 000			0	
HAUT-JURA	6 906 700	* 820 000	12%	205 000	3%	1 330 434		176 000		135 000	193 200	* dont 120 000 Réserves Natur.
HAUT-LANGUEDOC												
LANDES de GASCOGNE	11 229 280	* 1 017 200	9%	2 545 240	23%	2 881 410		431 140			3 993 300	* dont 217 000 Objecteurs
LIVRADOIS FOREZ	6 691 500	* 1 192 600	18%	2 547 500	38%	2 180 000		95 000			676 400	* dont 443 000 Objecteurs
LORRAINE	5 203 083	600 000	12%	4 032 400	77%	450 800					102 000	
LUBERON	9 824 000	* 1 355 000	14%	2 000 000	20%	3 008 040		120 000			2 238 000	* dont 205 000 Réserves Natur. et 150 000 Objecteurs
MARAIS du COTENTIN	4 036 406	* 815 000	20%	1 290 000	32%	1 417 384		106 200		407 912	0	* dont 35 000 Réserves Natur.
MARAIS POITEVIN	7 537 569	* 850 000	11%	2 895 620	38%	3 219 923					0	* Non délégués (attente de la révision de la charte)
MARTINIQUE	10 102 050	750 000	7%	2 800 000	28%	1 904 000		823 360			1 594 690	* dont 200 000 Réserves Natur.
MONTAGNE de REIMS	4 530 268	610 000	13%	1 222 470	27%	1 944 526		236 000			185 270	
MORVAN	6 709 582	650 000	10%	2 154 000	32%	2 471 800		663 000		692 378	78 383	
NORD PAS de CALAIS	40 119 535	* 2 500 000	6%	29 965 548	75%	3 887 020		290 000		182 500	3 294 467	* dont 550 000 Objecteurs
NORMANDIE MAINE	5 534 830	550 000	10%	2 119 670	38%	2 453 460		20 700			0	
PILAT	10 482 000	* 950 000	9%	2 254 000	21%	5 138 800		1 541 000			300 000	* dont 150 000 Objecteurs
QUEYRAS	2 783 706	300 000	11%	875 000	31%	680 000					200 000	
VERCORS	13 881 250	* 2 078 000	15%	2 410 210	17%	5 612 140		520 000			700 000	* dont 850 000 Réserves Natur. et 376 000 Objecteurs
VOLCANS d'AUVERGNE	15 550 000	* 1 750 000	11%	6 878 000	44%	1 314 400		486 000			1 706 000	* dont 430 000 Réserves Natur. et 120 000 Objecteurs
VOSGES du NORD	5 305 000	800 000	15%	2 007 000	38%	2 291 000					207 000	et 300 000 Rés. Parlem.
TOTAL	249 663 965	25 891 800		98 924 133		65 059 421		8 120 900		7 326 932	27 786 094	

31/08/1995

PARCS NATURELS REGIONAUX : BUDGETS EQUIPEMENT 1995

NOM DU PARC NATUREL REGIONAL	MONTANT DU B.P.	PARTICIPATION ENVIRONNEMENT		PARTICIPATION REGION(S)		PARTICIPATION AUTRES COLLECTIVITES		PARTICIPATION AUTRES MINISTERES		PARTICIPATION C.E.E.	RESSOURCES PROPRES	OBSERVATIONS
		MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX			
ARMORIQUE	2 360 000	1 000 000	42%	570 000	24%	690 000	0	0	0	0	0	
BALLONS des VOSGES	5 537 000	* 2 080 000	36%	3 415 000	62%	0	0	517 000	0	265 000	0	* dont 280 000 Réserves Natur. et 400 000 Réserve Parlem.
BRANNE	3 218 000	300 000	9%	281 395	9%	158 968	0	336 000	0	1 420 000	226 500	
BRIERE	3 285 000	450 000	14%	1 200 000	36%	1 500 000	0	16 871	0	0	0	
BROTONNE	10 708 080	720 000	7%	2 781 080	26%	1 515 000	0	1 192 000	0	4 500 000	0	
CHAMARGUE	* 0	800 000		750 000		800 000	0	0	0	0	0	* Report demandé : pas de budget équipement car révision de la charte et retard dans la consom- mation des crédits
CORSE	8 838 671	2 291 000	26%	2 204 000	25%	671 000	0	158 000	0	1 820 000	0	
FORET D'ORIENT	1 675 000	* 600 000	36%	195 000	12%	503 308	0	105 000	0	0	0	* dont 200 000 Réserve Parlem.
HAUTE VALLEE de CHEVREUSE	5 006 637	500 000	10%	2 190 553	44%	1 460 368	0	770 909	0	0	0	
HAUT-JURA	14 355 740	1 107 510	8%	1 290 500	9%	3 595 000	0	796 000	0	6 641 615	0	
HAUT-LANUEDOC												
LANDES de GASCOGNE	2 009 600	* 1 450 000	22%	375 000	19%	160 000	0	332 600	0	0	0	dont 350 000 de crédits excep- tionnels (Réserv. parlem. 1993)
L'IVRAOIS FOREZ	6 502 600	766 000	12%	2 197 000	34%	1 475 000	0	1 328 600	0	561 000	175 000	
LORRAINE	4 000 000	600 000	15%	2 200 000	55%	0	0	0	0	0	0	
LUBERON	10 198 000	* 1 270 000	12%	1 140 000	11%	4 166 690	0	2 397 897	0	0	0	* dont 170 000 Réserves Natur.
MARais du COTENTIN	3 947 000	* 727 000	18%	2 400 000	61%	720 000	0	100 000	0	0	0	* dont 77 000 Réserves Natur.
MARais POITEVIN	Pas de budget	équipement	pour 1995									
MARTINIQUE	3 345 311	0		400 000	12%	1 335 000	0	0	0	0	0	
MONTAGNE de REIMS	1 879 913	300 000	16%	360 828	21%	473 913	0	361 270	0	0	183 902	
MORVAN	3 537 850	1 250 000	35%	1 270 130	36%	100 265	0	559 282	0	58 000	0	
NORD PAS de CALAIS	11 335 556	1 200 000	11%	5 001 128	44%	4 260 128	0	0	0	347 000	527 300	
NORMANDIE MAINE	6 419 700	372 500	6%	3 315 000	52%	270 000	0	835 455	0	1 308 700	491 500	
PILAT	1 879 875	600 000	32%	1 589 000	84%	511 000	0	0	0	0	0	
QUEYRAS	4 431 065	501 800	11%	538 200	12%	209 000	0	70 000	0	0	0	
VERCORS	14 808 000	* 913 000	6%	3 225 000	22%	2 820 000	0	986 000	0	1 970 000	0	* dont 240 000 Réserves Natur.
VOLCANS d'AUVERGNE	5 178 000	* 1 569 000	30%	536 500	12%	374 500	0	309 500	0	834 000	0	* dont 269 000 Réserves Natur. et 700 000 Réserve Parlem.
VOSGES du NORD	5 852 500	900 000	15%	2 294 500	39%	566 000	0	0	0	2 675 000	317 000	
TOTAL	140 119 098	22 267 810		41 719 814		28 335 140		11 252 384		22 400 315	1 921 202	

PARCS NATURELS REGIONAUX : BUDGETS FONCTIONNEMENT 1994

NOM DU PARC NATUREL REGIONAL	MONTANT DU B.P.	PARTICIPATION ENVIRONNEMENT		PARTICIPATION REGION(S)		PARTICIPATION AUTRES		PARTICIPATION C.E.E.	RESSOURCES PROPRES	OBSERVATIONS
		MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX	COLLECTIVITES	MINISTERES			
ARMORIQUE	10 646 000	700 000	6%	3 186 000	29%	4 764 000	0	0	1 330 000	
BALLONS des VOSGES	5 321 000	* 1 680 500	32%	1 793 550	34%	1 925 000	0	0	0	* dont 476 000 Réserves Natur. et 200 000 Réserve Parlement
BREIZH	4 469 137	839 975	18%	600 000	13%	1 251 000	613 500	748 348	0	
BREIRE	8 584 186	800 000	9%	1 445 250	17%	3 099 100	0	0	0	
BROTONNE	7 053 950	740 000	10%	2 105 950	30%	3 488 000	180 000	60 000	480 000	* dont 140 000 Objecteurs
CAMARGUE	5 698 736	523 219	9%	1 900 321	33%	1 262 000	220 956	0	1 063 580	
CORSE	16 568 000	1 500 000	9%	5 368 000	32%	2 145 000	4 716 000	1 516 000	1 146 000	
FORET D'ORIENT	11 182 113	580 000	5%	929 932	8%	2 083 741	150 000	0	0	
HABITE VALLEE de CHEVREUSE	2 943 472	780 000	26%	1 100 000	37%	1 638 345	200 000	0	0	
HABIT-JURA	7 608 718	770 000	10%	115 000	2%	1 286 190	204 400	152 970	273 670	
HABIT-LANQUEDOC	13 093 517	* 980 000	7%	2 044 050	16%	2 705 400	250 000	331 700	3 943 200	* dont 180 000 Objecteurs
LARDES de GASCogne	6 387 800	(1) 1 321 000	21%	2 510 500	39%	2 043 600	100 900	(2) 0	411 800	(1) dont 500 000 Rés. Parlement. (2) Crédits LEADER non Intégrés car très importants
LORRAINE	6 180 463	787 123	13%	3 957 126	64%	450 800	6 518	0	106 461	
LUBERON	8 603 000	* 1 275 000	15%	2 000 000	23%	2 839 600	150 000	0	1 658 000	* dont 170 000 Réserves Natur. et 105 000 Objecteurs
MARais du COTENTIN	3 766 169	* 845 000	22%	1 000 000	27%	1 425 824	87 077	408 268	0	* dont 65 000 Réserves Natur.
MARais POITEVIN	7 569 000	800 000	11%	2 895 500	38%	2 804 263	0	0	0	
MARTINIQUE	11 022 059	780 000	7%	2 730 000	25%	1 886 500	0	0	1 406 628	* dont 200 000 Réserves Natur.
MONTAGNE de REIMS	4 093 252	640 000	16%	1 165 652	28%	1 508 188	207 000	211 200	36 244	
MORVAN	6 443 928	1 034 000	16%	1 874 800	29%	2 928 636	451 021	240 000	4 627 697	* dont 308 000 Réserves Natur. et 543 332 Objecteurs
NORD PAS de CALAIS	39 024 500	* 2 801 332	7%	27 765 500	71%	3 489 971	100 000	0	0	
NORMANDIE MAINE	5 424 531	615 000	11%	2 101 930	39%	2 393 619	62 200	105 830	0	
PILAT	11 034 000	* 965 000	9%	3 486 000	32%	4 450 400	808 000	0	300 000	* dont 165 000 Objecteurs
QUEYRAS	2 109 530	370 000	18%	690 905	33%	481 000	0	0	208 178	
VERCORS	11 343 025	* 2 129 000	19%	2 390 210	21%	5 502 105	0	0	600 000	* dont 750 000 Réserves Natur. et 455 000 Objecteurs
VOLCANS d'AUVERGNE	15 217 000	* 1 448 000	10%	6 894 000	45%	1 275 500	286 000	100 000	2 131 000	* dont 448 000 Réserves Natur. et 100 000 Objecteurs
VOSGES du NORD	5 107 000	950 000	19%	1 938 000	38%	2 146 000	0	0	73 000	
TOTAL	236 792 088	26 654 149		84 000 196		61 673 782	8 793 572	3 874 316	19 965 728	

31/08/1995

PARCS NATURELS REGIONAUX : BUDGETS EQUIPEMENT 1994

NOM DU PARC NATUREL REGIONAL	MONTANT DU B.P.	PARTICIPATION ENVIRONNEMENT		PARTICIPATION REGION(S)		PARTICIPATION AUTRES COLLECTIVITES	PARTICIPATION AUTRES MINISTERES	PARTICIPATION C.E.E.	RESSOURCES PROPRES	OBSERVATIONS
		MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX					
ARMORIQUE	1 498 000	500 000	33%	213 000	14%	785 000	0	0	0	
BASILONS des VOSGES	5 296 000	* 1 719 000	32%	3 406 700	64%	0	500 000	0	0	* dont 319 000 Réserves Natur.
BRENNIE	8 463 571	400 000	5%	677 320	8%	1 613 251	201 000	5 572 000	0	
BRETE	4 634 529	400 000	9%	1 142 800	25%	1 500 000	0	202 200	0	
BRETONNE	6 873 500	* 900 000	13%	2 700 000	39%	2 002 500	1 071 000	200 000	0	* dont 200 000 Réserves Natur.
CAMARGUE	5 663 619	800 000	14%	1 926 000	34%	1 020 000	16 000	0	0	
COSE	6 103 000	1 630 000	27%	1 924 000	32%	1 133 000	63 000	1 212 000	0	
FORET D'ORIENT	9 213 976	102 775	1%	175 000	2%	433 803	122 642	0	0	
HAYTE VALLEE de	8 662 039	788 000	9%	3 848 309	43%	2 565 540	770 434	0	0	
CHEVREUSE										
HAUT-JURA	16 733 997	798 875	5%	1 924 200	11%	2 800 660	833 491	6 456 237	0	
HAUT-LENGUEDOC										
LANDES de GASCogne	2 190 300	800 000	37%	404 000	18%	695 400	50 000	0	0	
LIVRADOIS FOREZ	5 529 400	750 000	14%	2 131 000	39%	1 313 000	744 000	* 70 000	520 600	* Crédits LEADER non intégrés car très importants
LOIRRAINE	4 729 200	388 335	8%	1 001 115	21%	1 873 100	221 000	0	0	
LUBERON	6 236 000	* 1 215 000	15%	742 425	9%	3 470 800	115 100	0	0	* dont 115 000 Réserves Natur.
MARais du COTENTIN	5 525 644	* 735 000	13%	2 400 000	43%	920 000	350 000	1 120 644	0	* dont 85 000 Réserves Natur.
MARais POITEVIN	6 731 863	1 100 000	16%	2 626 000	39%	3 005 863	0	0	0	
MARTINIQUE	1 804 227	0		0		1 235 000	0	380 000	0	
MONTAGNE de REIMS	16 221 878	300 000	2%	5 562 963	34%	5 045 700	751 536	0	562 634	
MORVAN	4 347 479	1 297 022	30%	1 395 830	32%	43 720	655 277	326 500	0	
NORD PAS de CALAIS	16 183 500	* 1 392 250	9%	6 219 500	38%	8 571 750	0	0	0	* dont 192 000 Réserves Natur.
NORMANDIE MAINE	3 818 593	250 000	7%	3 191 000	84%	270 000	0	108 593	0	
PILAT	3 520 000	550 000	16%	1 721 000	49%	694 760	0	0	0	
QUEYRAS	533 361	44 000	8%	40 200	8%	90 572	79 358	141 440	0	
VERCORS	26 850 000	* 745 000	3%	3 003 860	11%	5 661 700	3 740 000	1 641 000	0	* dont 170 000 Réserves Natur.
VOLCANS d'AUVERGNE	5 762 000	* 750 000	13%	140 000	2%	119 000	417 679	100 000	0	* dont 150 000 Réserves Natur.
VOSGES DU NORD	4 953 400	1 150 000	23%	2 209 000	45%	969 400	0	625 000	0	
TOTAL	190 102 076	19 505 257		60 725 222		48 813 719	10 701 517	18 155 614	1 083 234	

ANNEXE 2

CONSULTATION DE L'ENSEMBLE DES PARCS

LES IMPACTS DE L'ACTION DES PARCS NATURELS REGIONAUX

Demande d'Informations financières

Pour l'année 1994, nous souhaiterions que vous précisez quelques données relatives au compte administratif de votre Parc, sous l'angle des dépenses.

1- Dans la section d'investissement du compte administratif 1994, pouvez-vous évaluer, en milliers de francs, les éléments suivants?

Dépenses d'investissement	En milliers de F	Évaluation de l'apport du Parc en % du coût total des opérations correspondantes
Total des dépenses d'investissement		
- dont dépenses d'investissement propres au Parc		
- dont subventions d'investissement du Parc à des structures partenariales très liées au Parc (*) définition précisée en bas de page		
- dont subventions d'investissement du Parc à d'autres acteurs (entreprises, collectivités, associations)		
- dont autres postes de la section d'investissement (remboursement d'emprunts....)		

2- Dans la section de fonctionnement du compte administratif 1994, pouvez-vous évaluer, en milliers de francs, les éléments suivants?

Dépenses de fonctionnement	En milliers de F	Évaluation de l'apport du Parc en % du coût total des opérations correspondantes
Total des dépenses de fonctionnement		
- dont masse salariale		
- dont subventions de fonctionnement à des structures partenariales très liées au Parc (*)		
- dont subventions de fonctionnement à d'autres acteurs (associations...)		
- dont achats de biens et services		
- dont autres postes de la section de fonctionnement (frais financiers, impôts et taxes...)		

3- Quelle était, en nombre de personnes, la composition de l'équipe en 1994?

- Personnel salarié du Parc	
- Personnel saisonnier	
- CES, contrats de qualification, objecteurs...	
- Personnel rattaché à d'autres structures partenariales très liées au Parc (*)	
- Personnel mis à disposition par une autre structure	

(*) Structures agissant pour le compte du Parc (par exemple associations créées par le Parc et vivant en partie de contributions du Parc) ou structures largement investies dans les actions du Parc ou assurant une maîtrise d'oeuvre déléguée par le Parc, pour lesquelles le Parc apporte une contribution financière régulière et significative dans leur budget servant à la réalisation de ces actions (associations, groupements professionnels, chambres consulaires...)

LES IMPACTS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX
Consultation des Directeurs de Parc

1 - Pouvez-vous apprécier l'importance des différents domaines d'intervention de votre Parc du point de vue de sa vocation d'une part, et de ses effets globaux sur l'emploi d'autre part ?

DOMAINES D'INTERVENTION	■■■ : Déterminant ■■ : Très important	■ : Important - : Peu ou pas important
	Importance par rapport à la vocation du Parc	Importance des effets globaux sur l'emploi (*)
Patrimoine naturel		
Patrimoine bâti		
Agriculture		
Commerce/Artisanat/Industrie		
Tourisme		
Vie culturelle		
Collectivités Locales		
Autres organismes (assoc., CCI...)		
(*) Emplois directs (salariés du Parc par exemple) + indirects (impacts des achats du Parc pour l'emploi des entreprises fournisseuses) + induits (création d'emplois imputables à un label créé par le Parc par exemple)		

2 - Pouvez-vous de même apprécier l'importance des différentes fonctions du Parc ?

FONCTIONS	■■■ : Déterminante ■■ : Très importante	■ : Importante - : Peu ou pas importante
	Importance par rapport à la vocation du Parc	Importance des effets globaux sur l'emploi (*)
Investir		
Financer		
Initier/Monter des projets		
Former/Communiquer		
Conseiller		
Animer/Coordonner		
Expérimenter		
Labelliser		
Gérer		
Contrôler		

3 - Pour l'année 1994, pouvez-vous estimer les principaux financements négociés par votre Parc et qui n'ont pas transité par son budget ?

Destinataires des financements négociés par votre Parc	En milliers de francs (ordre de grandeur)
Structures partenaires très liées au Parc	
Autres acteurs (entreprises, collectivités locales ...)	
TOTAL	

A retourner à Stéphane ADAM
 Fédération des Parcs Naturels Régionaux
 5, rue de Stockholm
 75008 PARIS

ANNEXE 3
GUIDE D'ENTRETIEN POUR L'ANALYSE DETAILLEE DE DEUX
PARCS (Brenne et Luberon)

LES IMPACTS ECONOMIQUES DES PARCS NATURELS REGIONAUX

Guide d'entretien

- PRESENTATION DU PARC

- Historique rapide et vocation.
- Le Parc et ses structures partenaires très liées à son action.
- Exemples d'actions concrètes engagées par le Parc ou les structures partenaires très liées à son action.

ACTIONS CONCRETES (jusqu'à 10 exemples significatifs depuis cinq ans)	Domaines (1)	Fonctions (2)	RÔLE DU PARC			FACTEURS CLES DE SUCCES (hors Parc : dynamisme local, rôle institutions, contexte économique ...)
			■ ■ ■ Déterminant	■ ■ Important	■ Limité	
I						
II						
III						
IV						
V						
VI						
VII						
VIII						
IX						
X						

- (1) Domaines

1. Patrimoine naturel
2. Patrimoine bâti
3. Agriculture
4. Commerce/artisanat/industrie
5. Tourisme
6. Vie culturelle
7. Collectivités locales
8. Autres organismes (assoc, CCI ...)
9. Autres domaines (préciser)

- (2) Fonctions

- a. Investir
- b. Financer
- c. Initier/monter des projets
- d. Informer /communiquer
- e. Former
- f. Conseiller
- g. Animer/coordonner
- h. Expérimenter
- i. Labelliser

- IMPACTS SUR L'EMPLOI DES ACTIONS CONCRÈTES IDENTIFIÉES PRÉCÉDEMMENT

A C T I O N S	NATURE DES EMPLOIS -Directs (1) - Indirects (2) - Induits (3)	SECTEURS D'ACTIVITÉ (BTP, services, études, ...)	ORDRE DE GRANDEUR DES EMPLOIS CRÉÉS OU MAINTENUS		PÉRENNITÉ DES EMPLOIS CRÉÉS OU MAINTENUS ● ● Plutôt forte ● Plutôt faible	QUALIFICATION DES EMPLOIS CRÉÉS OU MAINTENUS ● ● Plutôt forte ● Plutôt faible
			Nombre (4)	dont localement (%)		
I						
II						
III						
IV						
V						
VI						
VII						
VIII						
IX						
X						

(1) Le Parc (ou une de ses structures satellites) embauche du personnel.

(2) Le Parc (ou une de ses structures satellites) effectue des achats (équipement ou fonctionnement) qui font travailler des entreprises

(3) Le Parc met en place des actions ou des structures qui facilitent la création d'emplois par d'autres acteurs (labellisation d'un produit par exemple).

(4) Valeur absolue ou fourchette :
- moins de 5
- de 5 à 20
- plus de 20

- Du point de vue de l'emploi, peut préciser -de l'amont à l'aval- les lieux où les interventions du Parc sont à la fois les plus efficaces et les plus légitimes :

- renforcer la qualité du territoire et son attractivité ?

- améliorer les conditions et la qualité de vie des habitants ?

- créer un environnement favorable à la création d'activités économiques ?

CALCUL EMPLOIS DIRECTS (PARCS AYANT REPONDU)

PARC REGIONAL	NOMBRE DE PERSONNES					EMPLOIS DIRECTS
	Personnel Salarié Parc	Personnel Saisonnier	CES, Contrats de qualif.	Personnel ratt. Part. très liés	Personnel mis à dispo par autre structure	
Coefficient d'équivalence	100%	30%	50%	0%	100%	
Brenne	6	3	7	5	0	10,4
Luberon	28	0	7	2	3	34,5
Forêt d'Orient	22	24	9	1	2	35,7
B. des Vosges	17	2	1	2	0	18,1
Camargue	14	3	14	0	0	21,9
Hte vallée Chevreuse	8	4	5	0	3	14,7
Lnradolois-Foréz	27	1	13	7	1	34,8
Marais du Cotentin	9	0	2	0	0	10
Martinique	34	10	25	3	0	49,5
Morvan	21	1	17	0	0	29,8
Pilat	24	4	21	7	1	36,7
Brère	19	24	8	0	1	31,2
Queyras	6	8	0	0	0	8,4
Vosges du Nord	25	0	5	0	0	27,5
Haut Jura	13	0	1	1	0	13,5
Volcans d'Auvergne	25	28	21	0	1	44,9
Marais Poitevin	20	0	1	7	0	20,5
Brotonne	14		13	60	0	20,5
Corse	66	28	19	0	1	84,9
TOTAUX	398	140	189	95	13	548

CALCUL DES EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS (PARCS AYANT REPONDU)

EMPLOIS DIRECTS		EMPLOIS INDIRECTS								EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS	TOTAUX
En équivalence Plein temps CDI		Accroissement de la Demande	L	11	12	13	14	Accroissement de la Valeur Ajoutée (en fonction de K)	Emplois indirects		
Brenne	10	18 075	0	0	0	0	0	14 203	47	58	
Libéron	33	80 041	0	0	0	0	0	47 180	157	192	
Forêt d'Orient	38	4 385	0	0	0	0	0	3 448	11	47	
B. des Vosges	18	10 798	282	282	0	0	0	8 485	28	46	
Camargue	22	8 508	0	0	0	0	0	6 684	22	44	
Mts vallées Charentaises	15	21 319	1 001	0	1 001	0	0	18 752	56	71	
Livradois-Foréz	35	8 480	0	0	0	0	0	6 647	22	57	
Marais du Cotentin	10	14 788	0	0	0	0	0	11 605	39	49	
Martinique	50	8 898	0	0	0	0	0	5 281	18	87	
Morvan	30	19 871	172	68	43	0	81	15 815	52	82	
Puy de Dôme	37	38 456	0	0	0	0	0	28 647	95	132	
Saône	31	18 235	0	0	0	0	0	14 345	48	79	
Queyras	8	1 872	0	0	0	0	0	1 314	4	13	
Vosges du Nord	28	8 392	0	0	0	0	0	6 594	22	49	
Haut Jura	14	11 887	0	0	0	0	0	9 184	31	44	
Volcans d'Auvergne	45	13 408	0	0	0	0	0	10 534	35	80	
Marais Poitevin	21	6 141	0	0	0	0	0	4 828	18	37	
Bretagne	21	18 229	0	0	0	0	0	12 750	42	63	
Corse	85	21 372	0	0	0	0	0	18 794	56	141	
TOTAUX	548	308 521						240 866	803	1 350	

EMPLOIS DIRECTS		EMPLOIS INDIRECTS		EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS	
En équivalence Plein temps CDI		Accroissement de la Demande	L	11	12
Brenne	10	18 075	0	0	0
Libéron	33	80 041	0	0	0
Forêt d'Orient	38	4 385	0	0	0
B. des Vosges	18	10 798	282	282	0
Camargue	22	8 508	0	0	0
Mts vallées Charentaises	15	21 319	1 001	0	1 001
Livradois-Foréz	35	8 480	0	0	0
Marais du Cotentin	10	14 788	0	0	0
Martinique	50	8 898	0	0	0
Morvan	30	19 871	172	68	43
Puy de Dôme	37	38 456	0	0	0
Saône	31	18 235	0	0	0
Queyras	8	1 872	0	0	0
Vosges du Nord	28	8 392	0	0	0
Haut Jura	14	11 887	0	0	0
Volcans d'Auvergne	45	13 408	0	0	0
Marais Poitevin	21	6 141	0	0	0
Bretagne	21	18 229	0	0	0
Corse	85	21 372	0	0	0
TOTAUX	548	308 521			

EMPLOIS DIRECTS		EMPLOIS INDIRECTS		EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS	
En équivalence Plein temps CDI		Accroissement de la Demande	L	11	12
Brenne	10	18 075	0	0	0
Libéron	33	80 041	0	0	0
Forêt d'Orient	38	4 385	0	0	0
B. des Vosges	18	10 798	282	282	0
Camargue	22	8 508	0	0	0
Mts vallées Charentaises	15	21 319	1 001	0	1 001
Livradois-Foréz	35	8 480	0	0	0
Marais du Cotentin	10	14 788	0	0	0
Martinique	50	8 898	0	0	0
Morvan	30	19 871	172	68	43
Puy de Dôme	37	38 456	0	0	0
Saône	31	18 235	0	0	0
Queyras	8	1 872	0	0	0
Vosges du Nord	28	8 392	0	0	0
Haut Jura	14	11 887	0	0	0
Volcans d'Auvergne	45	13 408	0	0	0
Marais Poitevin	21	6 141	0	0	0
Bretagne	21	18 229	0	0	0
Corse	85	21 372	0	0	0
TOTAUX	548	308 521			

EMPLOIS DIRECTS		EMPLOIS INDIRECTS		EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS	
En équivalence Plein temps CDI		Accroissement de la Demande	L	11	12
Brenne	10	18 075	0	0	0
Libéron	33	80 041	0	0	0
Forêt d'Orient	38	4 385	0	0	0
B. des Vosges	18	10 798	282	282	0
Camargue	22	8 508	0	0	0
Mts vallées Charentaises	15	21 319	1 001	0	1 001
Livradois-Foréz	35	8 480	0	0	0
Marais du Cotentin	10	14 788	0	0	0
Martinique	50	8 898	0	0	0
Morvan	30	19 871	172	68	43
Puy de Dôme	37	38 456	0	0	0
Saône	31	18 235	0	0	0
Queyras	8	1 872	0	0	0
Vosges du Nord	28	8 392	0	0	0
Haut Jura	14	11 887	0	0	0
Volcans d'Auvergne	45	13 408	0	0	0
Marais Poitevin	21	6 141	0	0	0
Bretagne	21	18 229	0	0	0
Corse	85	21 372	0	0	0
TOTAUX	548	308 521			

EMPLOIS DIRECTS		EMPLOIS INDIRECTS		EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS	
En équivalence Plein temps CDI		Accroissement de la Demande	L	11	12
Brenne	10	18 075	0	0	0
Libéron	33	80 041	0	0	0
Forêt d'Orient	38	4 385	0	0	0
B. des Vosges	18	10 798	282	282	0
Camargue	22	8 508	0	0	0
Mts vallées Charentaises	15	21 319	1 001	0	1 001
Livradois-Foréz	35	8 480	0	0	0
Marais du Cotentin	10	14 788	0	0	0
Martinique	50	8 898	0	0	0
Morvan	30	19 871	172	68	43
Puy de Dôme	37	38 456	0	0	0
Saône	31	18 235	0	0	0
Queyras	8	1 872	0	0	0
Vosges du Nord	28	8 392	0	0	0
Haut Jura	14	11 887	0	0	0
Volcans d'Auvergne	45	13 408	0	0	0
Marais Poitevin	21	6 141	0	0	0
Bretagne	21	18 229	0	0	0
Corse	85	21 372	0	0	0
TOTAUX	548	308 521			

EMPLOIS DIRECTS		EMPLOIS INDIRECTS		EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS	
En équivalence Plein temps CDI		Accroissement de la Demande	L	11	12
Brenne	10	18 075	0	0	0
Libéron	33	80 041	0	0	0
Forêt d'Orient	38	4 385	0	0	0
B. des Vosges	18	10 798	282	282	0
Camargue	22	8 508	0	0	0
Mts vallées Charentaises	15	21 319	1 001	0	1 001
Livradois-Foréz	35	8 480	0	0	0
Marais du Cotentin	10	14 788	0	0	0
Martinique	50	8 898	0	0	0
Morvan	30	19 871	172	68	43
Puy de Dôme	37	38 456	0	0	0
Saône	31	18 235	0	0	0
Queyras	8	1 872	0	0	0
Vosges du Nord	28	8 392	0	0	0
Haut Jura	14	11 887	0	0	0
Volcans d'Auvergne	45	13 408	0	0	0
Marais Poitevin	21	6 141	0	0	0
Bretagne	21	18 229	0	0	0
Corse	85	21 372	0	0	0
TOTAUX	548	308 521			

EMPLOIS DIRECTS		EMPLOIS INDIRECTS		EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS	
En équivalence Plein temps CDI		Accroissement de la Demande	L	11	12
Brenne	10	18 075	0	0	0
Libéron	33	80 041	0	0	0
Forêt d'Orient	38	4 385	0	0	0
B. des Vosges	18	10 798	282	282	0
Camargue	22	8 508	0	0	0
Mts vallées Charentaises	15	21 319	1 001	0	1 001
Livradois-Foréz	35	8 480	0	0	0
Marais du Cotentin	10	14 788	0	0	0
Martinique	50	8 898	0	0	0
Morvan	30	19 871	172	68	43
Puy de Dôme	37	38 456	0	0	0
Saône	31	18 235	0	0	0
Queyras	8	1 872	0	0	0
Vosges du Nord	28	8 392	0	0	0
Haut Jura	14	11 887	0	0	0
Volcans d'Auvergne	45	13 408	0	0	0
Marais Poitevin	21	6 141	0	0	0
Bretagne	21	18 229	0	0	0
Corse	85	21 372	0	0	0
TOTAUX	548	308 521			

EMPLOIS DIRECTS		EMPLOIS INDIRECTS		EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS	
En équivalence Plein temps CDI		Accroissement de la Demande	L	11	12
Brenne	10	18 075	0	0	0
Libéron	33	80 041	0	0	0
Forêt d'Orient	38	4 385	0	0	0
B. des Vosges	18	10 798	282	282	0
Camargue	22	8 508	0	0	0
Mts vallées Charentaises	15	21 319	1 001	0	1 001
Livradois-Foréz	35	8 480	0	0	0
Marais du Cotentin	10	14 788	0	0	0
Martinique	50	8 898	0	0	0
Morvan	30	19 871	172	68	43
Puy de Dôme	37	38 456	0	0	0
Saône	31	18 235	0	0	0
Queyras	8	1 872	0	0	0
Vosges du Nord	28	8 392	0	0	0
Haut Jura	14	11 887	0	0	0
Volcans d'Auvergne	45	13 408	0	0	0
Marais Poitevin	21	6 141	0	0	0
Bretagne	21	18 229	0	0	0
Corse	85	21 372	0	0	0
TOTAUX	548	308 521			

EMPLOIS DIRECTS		EMPLOIS INDIRECTS		EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS	
En équivalence Plein temps CDI		Accroissement de la Demande	L	11	12
Brenne	10	18 075	0	0	0
Libéron	33	80 041	0	0	0
Forêt d'Orient	38	4 385	0	0	0
B. des Vosges	18	10 798	282	282	0
Camargue	22	8 508	0	0	0
Mts vallées Charentaises	15	21 319	1 001	0	1 001
Livradois-Foréz	35	8 480	0	0	0
Marais du Cotentin	10	14 788	0	0	0
Martinique	50	8 898	0	0	0
Morvan	30	19 871	172	68	43
Puy de Dôme	37	38 456	0	0	0
Saône	31	18 235	0	0	0
Queyras	8	1 872	0	0	0
Vosges du Nord	28	8 392	0	0	0
Haut Jura	14	11 887	0	0	0
Volcans d'Auvergne	45	13 408	0	0	0
Marais Poitevin	21	6 141	0	0	0
Bretagne	21	18 229	0	0	0
Corse	85	21 372	0	0	0
TOTAUX	548	308 521			

EMPLOIS DIRECTS		EMPLOIS INDIRECTS		EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS	
En équivalence Plein temps CDI		Accroissement de la Demande	L	11	12
Brenne	10	18 075	0	0	0
Libéron	33	80 041	0	0	0
Forêt d'Orient	38	4 385	0	0	0
B. des Vosges	18	10 798	282	282	0
Camargue	22	8 508	0	0	0
Mts vallées Charentaises	15	21 319	1 001	0	1 001
Livradois-Foréz	35	8 480	0	0	0
Marais du Cotentin	10	14 788	0	0	0
Martinique	50	8 898	0	0	0
Morvan	30	19 871	172	68	43
Puy de Dôme	37	38 456	0	0	0
Saône	31	18 235	0	0	0
Queyras	8	1 872	0	0	0
Vosges du Nord	28	8 392	0	0	0
Haut Jura	14	11 887	0	0	0
Volcans d'Auvergne	45	13 408	0	0	0
Marais Poitevin	21	6 141	0	0	0
Bretagne	21	18 229	0	0	0
Corse	85	21 372	0	0	0
TOTAUX	548	308 521			

EMPLOIS DIRECTS		EMPLOIS INDIRECTS		EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS	
En équivalence Plein temps CDI		Accroissement de la Demande	L	11	12
Brenne	10	18 075	0	0	0
Libéron	33	80 041	0	0	0
Forêt d'Orient	38	4 385	0	0	0
B. des Vosges	18	10 798	282	282	0
Camargue	22	8 508	0	0	0
Mts vallées Charentaises	15	21 319	1 001	0	1 001
Livradois-Foréz	35	8 480	0	0	0
Marais du Cotentin	10	14 788	0	0	0
Martinique	50	8 898	0	0	0
Morvan	30	19 871	172	68	43
Puy de Dôme	37	38 456	0	0	0
Saône	31	18 235	0	0	0
Queyras	8	1 872	0	0	0
Vosges du Nord	28	8 392	0	0	0

VARIABLES

TOTAUX

Coefficients d'équivalence	
Personnel salarié Parc	1
Personnel saisonnier	0,3
GES Contrats qualif.	0,5
Personnel à part. rta liés	0
Personnel mis dispo par autres	1

EMPLOIS DIRECTS 548

EMPLOIS INDIRECTS 803

K-part demande	
allant de BTP	0,4
VA par emploi (KF)	300
e = élasticité	
Import / Dde	1,7
MPO = taux	
pénét. des imports	21%

EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS 1350

% retenu pour subventions	
	50%

PARC REGIONAL	DESTINATAIRES DES FINANCEMENTS NEGOCIES PAR LE PARC			
	TOTAL	Sur parts liés au parc	Autres acteurs (entr., coll. locales)	
	K.F.	K.F.	K.F.	K.F.
Brenne	5 000	0		5 000
Luberon	40 000	5 000		35 000
Forêt d'Orient	0	0		0
B. des Vosges	3 000	0		3 000
Camargue	2 000	0		2 000
Hte vallée Chevreuse	13 900	900		13 000
Livradois-Forez				
Marais du Cotentin	6 000	0		6 000
Maritime				
Meven	14 000	2 000		12 000
Pilat	24 200	200		24 000
Brèire	0	0		0
Queyras	500	250		250
Vosges du Nord	0	0		0
Haut Jura	0	0		0
Volcans d'Auvergne	2 000			
Marais Poitevin	0	0		0
Brionne	500	500		0
Corse	2 100	600		1 500
TOTAUX	113 200	9 450		101 750

BUDGETS 1994			
Budget Equipement 1994	Budget Fonctionnement 1994	Total Budget 1994	
K.F.	K.F.	K.F.	
8 464	4 469	12 933	
8 238	8 683	16 921	
9 214	11 182	20 396	
5 298	5 321	10 617	
5 884	5 699	11 583	
8 662	2 943,5	11 606	
5 529	6 387	11 916	
5 528	3 766	9 292	
1 804	11 022	12 826	
4 347,5	6 444	10 792	
3 520	11 034	14 554	
4 834,5	8 584	13 219	
533,5	2 109,5	2 643	
4 953	5 107	10 060	
16 734	7 809	24 543	
5 762	15 217	20 979	
6 732	7 589	14 301	
8 673	7 054	13 927	
8 103	16 586	22 689	
118 609	146 986	265 595	

PASSAGE A L'ENSEMBLE DES PARCS

Coefficient	1,61
Total Emplois (directs + indirects) / coef.	21 689
TOTAL Emplois Induits bruts (Comatind.), Hors Tourisme	1578
Total Emplois Induits actualisés (Comatind.), Hors Tourisme	8729

TOTAL Emplois Induits bruts	2787
TOTAL Cumul emplois Induits actualisés	15433
TOTAL Emplois Induits bruts, Tourisme	1211
TOTAL Emplois Induits actualisés, Tourisme	8704
TOTAL GENERAL Cumul emplois Induits + Indirects + directs	17602

CALCUL DES EMPLOIS INDIRITS (PARCS AYANT REPONDU)

NOM PARC	EMPLOIS INDIRITS DEVELOPPEMENT LOCAL HORS TOURISME		EMPLOIS INDIRITS TOURISME				EMPLOIS INDIRITS DEVELOPPEMENT LOCAL ET TOURISME	
	Emplois Induits bruts (année 0)	Cumul Emplois Induits actualisés	Fréquentation (Visiteurs/an)	Dépense touristique (KF) DT	Accroissement de la valeur ajoutée (en fonction de K' et DT)	Emplois induits bruts (en fonction de K' et DT Tourisme)	Cumul des emplois induits actualisés (Tourisme)	TOTAL Emplois induits bruts
Brenne	90	498	35277	5292	4347	14	80	104
Luberon	40	221	350000	52500	43129	144	798	184
Forêt d'Orni	38	200				26	142	82
B. des Vosges	32	176				27	147	58
Camargue	34	187				24	133	58
Hie vallée Chevreuse	60	330				36	201	96
Livradois-Forez	41	229				32	178	73
Marais du Cotentin	39	217				26	143	65
Martinique	54	299				36	197	89
Monvan	63	346				45	247	107
Piail	117	647				66	366	183
Brière	57	317				44	245	101
Queyras	15	85				5	27	20
Vosges du Nord	44	242				25	137	68
Haut Jura	41	226				21	119	82
Volcans d'Auvergne	42	233				51	280	93
Marais Poitevin	27	147				20	113	47
Bratonne	66	364				28	154	93
Corse	65	472				85	470	170
TOTAUX	992	5435				754	4174	1735
								9808

HYPOTHESES

K' = part locale de la demande touristique	0,3
Dépense touristique (Francs par jour et par touriste) :	150
Taux d'actualisation :	8%
Taux d'actualisation :	-13%
Taux d'actualisation annuel d'évolution des emplois induits :	90
Nombre d'emplois induits bruts en Brenne, hors Tourisme :	40
Nombre d'emplois induits bruts dans le Luberon, hors Tourisme :	35 277
Fréquentation touristique de la Brenne :	350000
Fréquentation touristique du Luberon :	

PARC REGIONAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT									
	TOTAL DEPENSES		Dépenses Parc seulement		Subventions Parc/Partenaires très liés		Subventions Parc/Entr., assoc. coll. locales		Autres postes (remb.d'emprunt...)	
	K.F.	App. Parc en %	K.F.	App. Parc en %	K.F.	App. Parc en %	K.F.	App. Parc en %	K.F.	App. Parc en %
Brenne	8 208	100%	5 063	61,70%	987	12%	137	1,70%	2 020	24,60%
Luberon	15 265									
Forêt d'Ornét	1 077	88,50%	1 018	72,80%	0	0%	0	0%	59	
B. des Vosges	5 296	55%	2 708	100%	785	75%	1 803	30%	0	
Camargue	4 876	36,80%	4 592	38,30%	0	0%	84	12%	0	
Hte vallées Chevreuse	6 408	80%	2 952	94%	0	0%	1 859	65%	1 596	
Livradois-Foréz	2 889		948	100%	86	100%	1 737	32%	119	
Marais du Cotentin	6 777		5 093		300		178		1 206	
Martinique	3 491		3 474,5		0		0		16	
Morvan	4 318	28%	4 024	26%	68	50%	83	66%	143	
Pilat	5 876	20%	4 796		0		0		880	
Brère	13 915		9 163	65,80%	1 311,5	9,42%	3 090,5	22,21%	349,5	
Queyras	440		396		0		0		44	
Vosges du Nord	5 790	95%	4 850	100%	0	0%	940,5	30%	0	
Haut Jura	9 265		2 978							
Volcans d'Auvergne	3 439		1 512		0		1 671		256	
Marais Poitevin	3 127				120				16	
Brienne	11 151									
Corse	10 840									
TOTAUX	122 048		53 568		3 658		11 583		6 705	

**** Les pourcentages correspondant au Parc de la Brenne suivent une méthode différente de celle qui a été appliquée par les autres Parcs : Total des dépenses = 100 %

PARC REGIONAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
	TOTAL DEPENSES		Masse salariale		Subventions Parc/Part. très liés		Subventions Parc/Entr.assoc. Coll. locales		Achats Biens et services	
	K.F.	App. Parc en %	K.F.	App. Parc en %	K.F.	App. Parc en %	K.F.	App. Parc en %	K.F.	App. Parc en %
Brenne	5 979	100%	1 112	18,50%	2 273	38%	563	9,40%	1 436	24%
Luberon	9 430		4 654							
Forêt d'Orient	6 319	84,70%	3 011	56%	200	3,70%	132,6	2,50%	2 559	47,80%
B. des Vosges	5 789		3 267		0		0		296	
Camargue	5 090	100%	3 260	100%	0		0		1 569	100%
Hte vallée Chevreuse	2 882	0%	1 651	0%	31	4%	21	2%	951	0%
Livradois-Foréz	11 808,5		6 238		370	18,90%	1 406	10,70%	3 588	
Marais du Cotentin	4 110		2 119	100%	0	0%	0	0%	1256	100%
Marinique	9 685		6 480		0		0		1 001	
Morvan	6 207	7%	4 654	0%	15	100%	61	50%	1 323	0%
Pilat	11 280	80%	4 700		565		385		3 300	
Brière	8 237		3 897	47,31%	127	1,54%	68	0,82%	2 200	26,70%
Quéyras	2 182		1 430		0		0		460	
Vosges du Nord	7 603,5	100%	5 002	100%	0	0%	4	5%	342	100%
Haut Jura	5422		3 000							
Volcans d'Auvergne	13 830		5 863		0		753		6 863	
Marais Poitevin	7 439		4 425		48					
Brulonne	8 216		3 642							
Corse	22 449		14 017							
TOTAUX	153 718		82 442		3 629		3 393		27 144	
									13 679	

.... Les pourcentages correspondant au Parc de la Brenne suivent une méthode différente de celle qui a été appliquée par les autres Parcs : Total des dépenses = 100 %

...

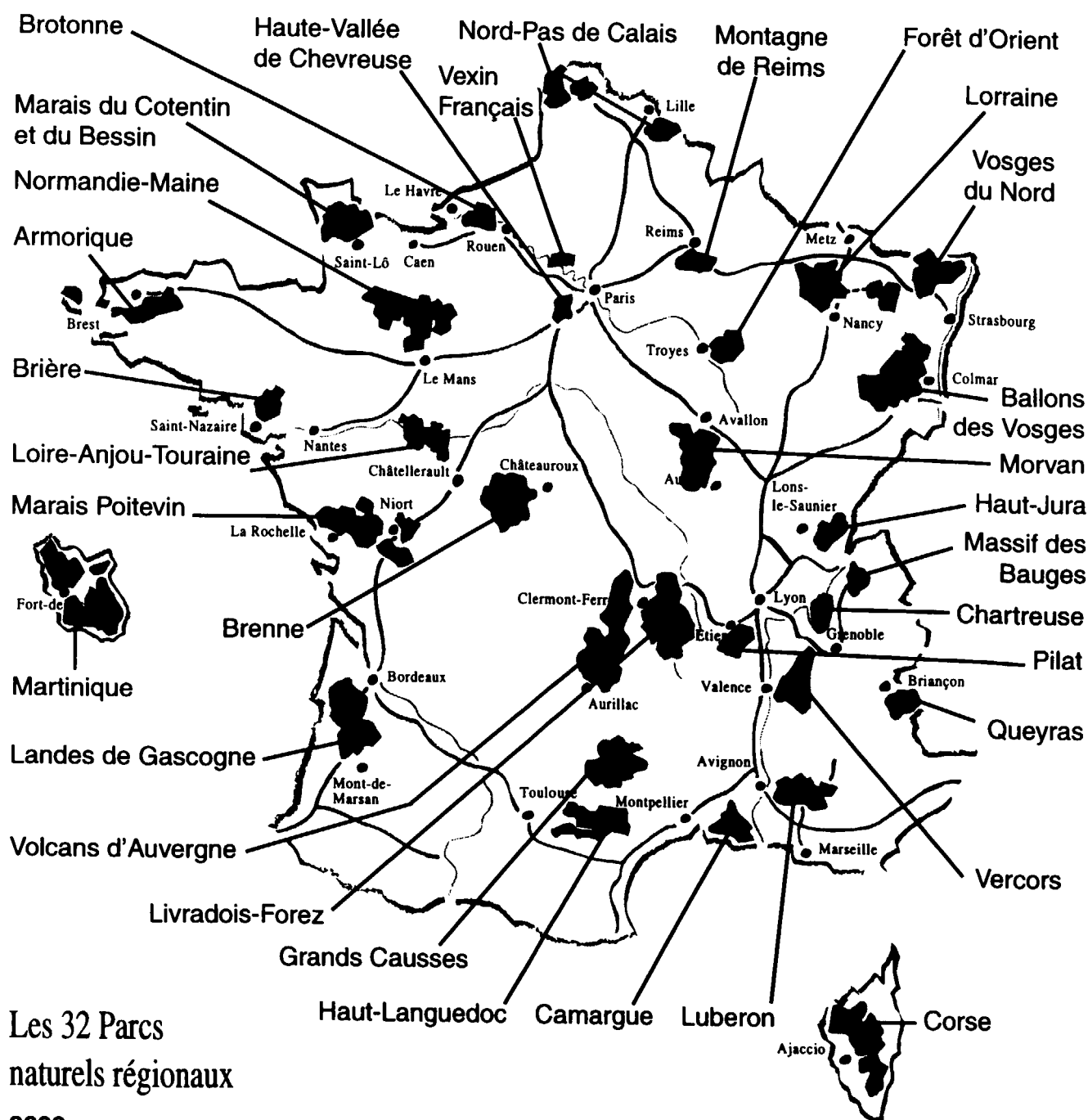
PARC REGIONAL	DOMAINES D'INTERVENTION											
	Patrimoine naturel		Patrimoine bâti		Agriculture		Commerce/artisanat/industrie		Tourisme		Vie culturelle	
	Imp/Parc	Imp/Emploi	Imp/Parc	Imp/Emploi	Imp/Parc	Imp/Emploi	Imp/Parc	Imp/Emploi	Imp/Parc	Imp/Emploi	Imp/Parc	Imp/Emploi
Brenne	2	1	1	0	2	2	3	3	2	1	1	1
Liburon	2	2	3	3	1	2	1	1	2	0	0	0
Forêt d'Orient	2	0	2	0	1	0	0	0	1	1	0	0
B des Vosges	3	2	3	2	2	1	1	0	1	0	0	0
Camargue	2	2	2	1	2	1	0	0	1	2	0	0
Mtée vallée Chevreuse	3	1	2	2	2	0	1	1	2	1	0	0
Urrelos-Forêt	2	1	1	1	1	2	2	2	1	2	1	1
Marais du Cotentin	3	1	2	1	3	1	1	1	2	1	0	0
Marinique	3	2	0	0	1	1	2	2	2	2	0	0
Norvén	3	0	0	0	3	2	0	0	3	3	0	0
Piel	2	0	2	0	3	1	0	1	1	2	0	0
Brère	3	0	3	1	2	0	2	1	2	1	2	0
Queyras	3	0	2	0	2	0	0	1	2	0	0	0
Vosges du Nord	3	0	2	2	1	1	1	2	3	3	1	0
Vaucluse	3	1	0	0	2	1	1	1	1	1	0	0
Volcans d'Auvergne	3	2	3	3	1	0	0	0	2	1	1	1
Marais Poitevin	3	1	1	0	2	1	0	0	2	1	0	0
Bretagne	2	0	2	1	1	1	1	1	3	2	1	1
Corse	3	1	1	1	2	1	2	1	2	2	2	1
TOTAUX	50	20	32	18	34	17	18	18	35	23	12	6

Légendes :
 3 = Doterment = 3 carrés
 2 = Très important = 2 carrés
 1 = Important = un carré
 0 = Peu importants =

NOM PARC	Distance vis à vis du Parc de la Brenne	Distance vis à vis du Parc du Luberon	Distance relative Brenne	Distance relative Luberon
Brenne	0	5.83	0.00	1.00
Luberon	5.83	0	1.00	0.00
Forêt d'Orient	7.42	7.00	0.59	0.41
B des Vosges	6.24	5.39	0.85	0.35
Camargue	5.83	5.29	0.59	0.41
Mtée vallée Chevreuse	5.39	5.20	0.53	0.47
Urrelos-Forêt	4.90	4.00	0.82	0.38
Marais du Cotentin	6.16	5.83	0.86	0.44
Marinique	6.08	5.74	0.56	0.44
Norvén	5.66	5.10	0.59	0.41
Piel	5.20	5.20	0.50	0.50
Brère	7.14	6.56	0.82	0.38
Queyras	4.90	6.32	0.26	0.74
Vosges du Nord	4.80	4.80	0.50	0.50
Vaucluse	5.00	5.20	0.47	0.53
Volcans d'Auvergne	6.24	4.58	0.76	0.24
Marais Poitevin	6.71	6.08	0.82	0.38
Bretagne	4.47	5.20	0.36	0.62
Corse	5.74	4.36	0.71	0.29

PARC REGIONAL	FONCTIONS																			
	Invasiv		Financier		Initier/ Monier projets		Former/ Communiquer		Conseiller		Animer/ Coordonner		Espionner		Labéliser		Gérer		Contrôler	
	Imp/Parc	Imp/Empl	Imp/Parc	Imp/Empl	Imp/Parc	Imp/Empl	Imp/Parc	Imp/Empl	Imp/Parc	Imp/Empl	Imp/Parc	Imp/Empl	Imp/Parc	Imp/Empl	Imp/Parc	Imp/Empl	Imp/Parc	Imp/Empl	Imp/Parc	Imp/Empl
Brenne	1	0	3	3	3	3	1	2	1	2	3	3	2	2	1	1	1	1	1	0
Luberon	1	0	0	0	3	3	1	2	1	2	3	2	3	2	0	1	1	0	0	1
Forêt d'Orient	0	0	0	0	2	0	2	3	0	3	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
B des Vosges	0	0	1	1	3	1	2	2	1	2	1	1	1	0	1	0	2	1	0	0
Camargue	1	1	1	1	3	2	1	3	1	3	1	2	0	0	0	2	1	0	0	0
Hie vallée Chevreus	2	1	2	2	3	2	2	2	1	2	1	3	1	0	0	2	1	1	0	0
Livradois-Foréz	0	0	1	0	3	2	2	2	0	2	1	3	3	3	1	0	0	0	0	0
Mérais du Cotentin	2	1	1	1	3	1	1	2	0	2	0	3	0	0	0	1	0	0	0	0
Marinique	1	1	0	0	2	2	3	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	1	0
Morvan	1	0	0	0	3	2	3	2	1	2	1	2	1	2	1	2	0	0	0	0
Plat	0	1	0	0	2	2	1	2	1	1	0	2	1	1	1	1	0	1	0	0
Brère	1	0	0	0	3	0	1	2	0	2	0	3	0	3	0	2	0	3	0	0
Queyras	1	1	1	1	3	1	3	0	3	0	1	3	2	3	1	3	2	1	1	2
Vosges du Nord	1	1	1	1	3	2	1	3	1	3	2	3	2	3	2	1	1	0	0	0
Haut Jura	1	1	3	1	3	2	0	3	0	3	2	3	2	1	0	0	0	0	0	0
Volcans d'Auvergne	1	1	1	1	3	2	2	1	3	1	3	1	1	2	0	1	1	1	0	0
Mérais Poitevin	1	0	2	0	3	1	1	3	0	3	0	3	0	3	0	2	0	0	0	0
Sologne	1	2	1	2	3	3	2	2	0	1	0	3	2	2	1	1	0	0	1	0
Corse	0	1	0	0	3	1	1	3	0	3	1	2	1	2	1	0	1	1	1	0
TOTAUX	16	12	18	14	34	32	30	42	13	50	23	36	14	20	11	15	8	9	1	0

Légendes :
 3 = Déterminant = 3 carrés
 2 = Très important = 2 carrés
 1 = Important = un carré
 0 = Peu important = .



Les 32 Parcs naturels régionaux

2600 communes

21 régions

57 départements

2,5 millions d'habitants

9% du territoire français

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
4 rue de Stockholm 75008 Paris Tél: (1) 44 90 86 20 Fax: (1) 45 22 70 78

PARCS NATURELS REGIONAUX

Armorique

Menez-Meur - BP 35 - 29460 Daoulas
Tél. 98 21 90 69 - Fax. 98 21 92 85
Président: M. Jean-Yves COZAN
Directeur: M. Alain SCHMITT

Ballons des Vosges

Maison du Parc
1, cour de l'Abbaye - 68140 Munster
Tél. 89 77 90 20- Fax. 89 77 90 30
Président : M. Jean-Paul FUCHS
Directeur: M. Pierre WEICK

Brenne

Hameau du Bouchet - 36300 Rosnay
Tél. 54 28 12 12 - Fax. 54 37 56 96
Président : M. Jean-Paul CHANTEGUET
Directeur: M. François MIGNET

Brière

177 Ile de Fédrun - BP 3
44720 St-Joachim
Tél. 40 91 68 68 - Fax. 40 91 60 58
Président : M. Dominique DAVID
Directeur: M. Bernard GUIHENEUF

Brotonne

Maison du Parc - BP 13
76940 Notre-Dame de Bliquetuit
Tél. 35 37 23 16 - Fax. 35 37 39 70
Président : M. Henri de BELLOY
Directeur : M. Jean-Marc BEREPION

Camargue

Mas du Pont de Rousty - Route
des Stes-Maries de la Mer - 13200 Arles
Tél. 90 97 10 40 - Fax. 90 97 12 07
Président : M. Gérard JOUVE
Directrice : Mme Sannite BELLON

Chartreuse

Mairie
38380 St-Pierre de Chartreuse
Tél. 76 88 75 20 - Fax. 76 88 75 30
Président : M. Pierre BAFFERT
Directeur: Mme Anne PISOT

Corse

2, rue Major Lambroschini
BP 417 - 20184 Ajaccio cedex
Tél. 95 51 79 10 - Fax. 95 21 88 17
Président : M. Louis Ferdinand de ROCCA SERRA
Directeur: M. Michel LEENHARDT

Forêt d'Orient

Maison du Parc - 10220 Piney
Tél. 25 43 81 90 - Fax. 25 41 54 09
Président : M. Jacky TAUPIN
Directeur: Mme. Sylvie BOURRUST

Grands Causses

71, bd. de l'Ayrolle - BP 145
12101 Millau cedex
Tél. 65 61 35 50 - Fax. 65 61 34 80
Président : René QUATREFAGES
Directeur: Philippe ILIEFF

Haute-Vallée de Chevreuse

Château de la Madeleine
BP 73 - 78460 Chevreuse
Tél. (1) 30 52 09 09 - Fax. (1) 30 52 12 43
Président : M. Claude DUMOND
Directeur : M. Charles-Antoine de FERRIERES

Haut-Jura

Maison du Haut-Jura - 39310 Lajoux
Tél. 84 34 12 30 - Fax. 84 41 24 01
Président : M. Noël-Georges GRENIER
Directeur : M. Marc FORESTIER

Haut-Languedoc

13 rue du Cloître BP 9 - 34220 St Pons de Thomier
Tél. 67 97 38 22 - Fax. 67 97 38 18
Président : M. Thierry CARCENAC
Représenté par M. Jean SENEGAS
Directeur : M.

Landes de Gascogne

22, av. d'Aliénor - 33830 Belin-Beliet
Tél. 56 88 06 06 - Fax. 56 88 12 72
Président : M. François DELUGA
Directeur: M. Henri CONAN

Loire-Anjou-Touraine

Abbaye de Seuilley - 37500 SEUILLY
Tél. 47 95 93 15 - Fax 47 95 84 06
Président : M. Yves DAUGE
Directeur: Loïc BIDAULT

Livradois-Forez

BP 17 - 63880 St-Gervais-sous-Meymont
Tél. 73 95 57 57 - Fax. 73 95 57 84
Président : M. Jean-Marc CHARTOIRE
Directeur: M. Jacques FOURNIER

Lorraine

Domaine de Charmilly
BP 35 - 54702 Pont-à-Mousson cedex
Tél. 83 81 11 91 - Fax. 83 81 33 60
Président : M. Philippe LEROY
Directeur: M. Philippe CARON

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
4 rue de Stockholm 75008 Paris Tél: (1) 44 90 86 20 Fax: (1) 45 22 70 78

Luberon

60, place Jean Jaurès
BP 122 - 84404 Apt Cedex
Tél. 90 04 42 00 - Fax. 90 04 81 15
Président : M. Jean-Louis JOSEPH
Directeur : M. Jean GREGOIRE

Marais du Cotentin - Maison du Parc -Cantepie

BP 282 - 50500 Les Veys
Tél. 33 71 61 90 - Fax. 33 71 61 91
Président: M. Jean-François LE GRAND
Directeur: M. François LORFEUVRE

Marais Poitevin

Maison du Parc - 17170 La Ronde
Tél. 46 27 82 44 - Fax. 46 27 83 45
Président : M. Joseph GABORIT
Directeur : M. Jean-Pierre MORISSET

Martinique -

Domaine de Tivoli - BP 437
97200 Fort-de-France cedex
Tél. 19 (596) 64 42 59 - Fax. 19 (596) 64 72 27
Président : M. Olga DELBOIS
Directeur: M. José NOSEL

Massif des Bauges

Maison Aymonier
Pl. Grenette - 73630 Le Chatelard
Tél. 79 54 86 40 - Fax. 79 54 88 97
Président : M. André GUERAZ
Directeur : M. Michel SOMMIER

Montagne de Reims

Maison du Parc- 51480 Pourcy
Tél. 26 59 44 44 - Fax. 26 59 41 63
Président : Mme Françoise FÉRAT
Directeur: Mme Sylviane JONET

Morvan

Maison du Parc - 58230 St-Brisson
Tél. 86 78 79 00 Fax. 86 78 74 22
Président: M. le Dr. René-Pierre SIGNE
Directeur: M. René GIROD

Nord-Pas-de-Calais

Siège administratif
Espace Naturel Régional - 17, rue Jean Roisin - 59800 Lille
Président : M. Luc COPPIN
Directeur ENR : Gonzague DEVAUX
Tél. 20 12 89 12- Fax. 20 12 89 39

Audomarois ENR. - Le Grand Vannage

Les Quatre Faces - 62510 ARQUES
Tél. 21 98 62 98 - Fax. 21 98 37 05
Président : M. Michel LEFAIT
Directeur délégué : M. Bernard ACLOQUE

Boulonnais ENR.- Manoir du Huis-Bois

Le Wast - 62142 COLEMBERT
Tél. 21 83 38 79 - Fax. 21 83 56 22
Président : M. François DUPIRE
Directeur délégué : M. Thierry ROSIERES

Plaine de la Scarpe et de l'Escaut

ENR.- Le Luron 357 rue Notre-Dame d'Amour
59230 St-Amand les Eaux
Tél. 27 27 88 27 - Fax. 27 48 82 02
Président : M. Daniel MIO
Directeur: M. Jean-Luc BEGHIN

Normandie-Maine

Maison du Parc
Le Chapître - BP 5 - 61320 Carrouges
Tél. 33 81 75 75 - Fax. 33 28 59 80
Président : M. Hubert d'ANDIGNE
Directeur : Daniel LUCAS

Pilat

Maison du Parc
Moulin de Virieu - BP 57 - 42410 Pelussin
Tél. 74 87 52 01 - Fax. 74 87 52 02
Présidente : Mme Françoise GROSSETETE
Directeur : M. Jean-Pierre TERRADE

Queyras

Rte de la Gare - BP 3 - 05600 Guillestre
Tél. 92 45 06 23 - Fax. 92 45 27 20
Président : M. Alain BAYROU
Directeur : M. Christian GROSSAN

Vercors

Chemin des Fusillés
38250 Lans-en-Vercors
Tél. 76 94 38 26 - Fax. 76 94 38 39
Présidente : Mme Gisèle TELMON
Directeur: M. Philippe AUGER

Vexin Français

7, rue de la Croix Bossière - 95450 Théméricourt
Tél. (1)34 66 15 10 - Fax. (1) 34 66 15 11
Président : Gérard CLAUDEL
Directrice : Catherine RIBES

Volcans d'Auvergne

Montlosier 63970 Aydat
Tél. 73 65 64 00 - Fax. 73 65 66 78
Président : M. Valéry GISCARD d'ESTAING
Directeur : M. Louis GALTIER

Vosges du Nord

Maison du Parc
BP 24 - 67290 La Petite Pierre
Tél. 88 70 46 55 - Fax. 88 70 41 04
Président : M. Jean WESTPHAL
Directeur : M. Marc HOFFSESS



DONNEES DE BASE PARCS NATURELS REGIONAUX

Parcs	Organismes Gestionnaires	Noms des Présidents	Noms des Directeurs	Régions	Départements	Communes rurales*	Superficies en ha	Habitants	Date de création
Armorique Terre : 112 000 ha Mer : 60 000 ha	Syndicat mixte (S.M.)	M. Cozan	M. Schmitt	Bretagne	Finistère	39	172 000	56 000	30/9/69
Ballons des Vosges	Association loi 1908	M. Fuchs	M. Weick	Alsace Franche-Comté Lorraine	Haut-Rhin Ter. de Belfort Haute-Saône Vosges	188	280 000	240 000	5/6/89
Brenne	S.M.	M. Chanteguet	M. Mignet	Centre	Indre	47	167 200	32 430	22/12/89
Brière	S.M.	M. David	M. Guiheneuf	Pays de la Loire	L.-Atlantique	18	40 000	70 000	16/10/70 Rév.17/7/92
Brotonne	S.M.	M. de Belloy	M. Bérépion	Haute-Normandie	Eure S.-Maritime	53	58 000	64 000	17/5/74 Rév.13/6/94
Camargue	Fondation	M. Jouve	Mme. Bellon	Provence-Alpes- Côte-d'Azur	Bouches du Rhône	2	85 000	7 440	25/9/70
Chartreuse	S.M.	M. Baffert	Mme Pisot	Rhône-Alpes	Isère Savoie	46	63 000	29 000	6/05/95
Corse	S.M.	de Rocca-Serra	M. Leenhardt	Corse	Corse du Sud Haute-Corse	138	332 500	22 850	12/5/72
Forêt d'Orient	S.M.	M. Taupin	Mme Bourrust	Champagne- Ardenne	Aube	49	70 050	20 310	16/10/70
Grand Causses	S.M.	M. Quatrefages	M. Ilieff	Midi-Pyrénées	Aveyron	94	315 640	64 710	6/05/95
Haute-Vallée de Chevreuse	S.M.	M. Dumond	M. de Ferrières	Ile-de-France	Yvelines	23	25 630	41 800	11/12/85
Haut-Jura	S.M.	M. Grenier	M. Forestier	Franche-Comté Rhône-Alpes	Jura Doubs, Ain	46	75 675	44 640	21/4/86
Haut-Languedoc	S.M.	M. Carcenac	M. Acloque	Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	Hérault Tarn	61	145 000	64 000	22/10/73
Landes de Gascogne	S.M.	M. Deluga	M. Conan	Aquitaine	Gironde Landes	34	290 000	44 000	16/10/70 Rév.29/6/94
Livradois-Foréz	S.M.	M. Chartoire	M. Fournier	Auvergne	Puy-de-Dôme Haute-Loire	163	300 000	108 500	4/2/86

DONNEES DE BASE PARCS NATURELS REGIONAUX

Parcs	Organismes Gestionnaires	Noms des Présidents	Noms des Directeurs	Régions	Départements	Communes rurales*	Superficies en ha	Habitants	Date de création
Lorraine	Association	M. Leroy	M. Caron	Lorraine	Meuse Moselle M.-et-Moselle	187	208 000	61 000	17/5/74 Rév.28/6/94
Luberon	S.M.	M. Joseph	M. Grégoire	Provence-Alpes- Côte-d'Azur	Alpes de Haute-Provence Vaucluse	61	144 000	140 000	7/1/77
Marais du Cotentin et du Bessin	S.M.	M. Le Grand	M. Lorfeuvre	Basse-Normandie	Manche Calvados	117	120 000	55 000	14/5/91
Marais-Poitevin	S.M.	M. Gaborit	M. Morisset	Pays de la Loire Poitou-Charentes	Vendée Ch.-Maritime Deux-Sèvres	93	190 000	80 500	3/1/79
Martinique	S.M.	M. Delbois	M. Nosel	Martinique	Martinique	33	70 140	100 000	24/8/76
Massif des Bauges	S.M.	M. Gueraz	M. Sommier	Rhône-Alpes	Savoie Haute-Savoie	57	79 335	45 891	7/12/95
Montagne de Reims	S.M.	Mme Férat	Mme. Jonet	Ch.-Ardenne	Marne	64	50 480	34 520	28/9/76
Morvan	S.M.	Dr. Signé	M. Girod	Bourgogne	Côte-d'Or Nièvre-Yonne Saône-et-Loire	73	196 120	31 240	16/10/70 Rev.17/1/79
Parc éclaté Nord- Pas de Calais	Association et S.M.	M. Coppin	M. Devaux	Nord/Pas-de-Calais	Nord Pas-de-Calais	159	145 850	330 000	11/2/86
Normandie-Maine	S.M.	M. d'Andigné	M. Lucas	Basse-Normandie Pays de la Loire	Manche Orne Mayenne Sarthe	146	224 880	116 900	23/10/75
Pilat	S.M.	Mme Grossetête	M. Terrade	Rhône-Alpes	Loire Rhône	47	62 280	39 230	17/5/74 Rev 24/12/91
Queyras	S.M.	M. Bayrou	M. Grossan	Provence-Alpes- Côte-d'Azur	Hautes-Alpes	11	60 330	2 300	7/1/77
Vercors	S.M.	Mme Telmon	M. Auger	Rhône-Alpes	Drôme Isère	62	172 240	30 340	16/10/70 Rev.17/7/92
Vexin français	S.M.	M. Claudel	Mme Ribes	Ile-de-France	Val d'Oise Yvelines	94	65 670	66 490	9/5/95
Volcans d'Auvergne	S.M.	M. Giscard d'Estaing	M. Galtier	Auvergne	Cantal Puy-de-Dôme	153	395 070	91 200	5/8/77 Rév.24/3/93
Vosges du Nord	S.M.	M. Westphal	M. Hoffsess	Alsace Lorraine	Bas-Rhin Moselle	102	119 175	75 500	30/12/75 Rév.28/6/94
TOTAL				21	54	2 460	4 723 265	2 175 271	